

MORGES, COMPLEXE SCOLAIRE ET CULTUREL DE BEAUSOBRE

BEAUSOBRE-V

Réalisation d'un nouvel espace polyvalent et des
aménagements extérieurs

Concours d'architecture

Rapport du jury - septembre 2017



MORGES, BEAUSOBRE-V

CONCOURS D'ARCHITECTURE
RAPPORT DU JURY

AVANT – PROPOS	3
1 PROCÉDURE	4
1.1 Genre de procédure	4
1.2 Maître de l'ouvrage et organisateur du concours	4
1.3 Composition du jury	4
1.4 Candidats	5
1.5 Calendrier du concours	5
1.6 Genre et ampleur du mandat	5
2 CAHIER DES CHARGES	6
2.1 Contexte du concours	6
2.2 Objet du concours	6
2.3 Programme de Beausobre-V	7
2.4 Programme des aménagements extérieurs	7
2.5 Enveloppe financière du projet	7
2.6 Critères d'appréciation des projets	7
3 JUGEMENT	8
3.1 Projets	8
3.2 Examen préalable	8
3.3 Délibérations du jury	8
3.4 Recommandations du jury	11
3.5 Levée de l'anonymat	11
3.6 Remerciements	11
4 APPROBATION DU RAPPORT	13
5 LISTE DES PARTICIPANTS	14
6 PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS	16
7 PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS	40

AVANT – PROPOS

Un bâtiment polyvalent pour répondre aux nouveaux besoins de Beausobre

Lieu phare de la Ville de Morges et véritable écrin de verdure en zone urbaine, le site de Beausobre anime et rythme la vie des habitants depuis plus de trente années. À proximité des réseaux et du centre ville, Beausobre s'affirme en tant que site de dimension publique, éducative et culturelle offrant une haute qualité paysagère. Après des années d'intense utilisation, les infrastructures vieillissent et les besoins auxquels elles doivent répondre ont évolué.

La Municipalité a ainsi décidé d'engager en 2013 une étude préliminaire concernant l'évolution de Beausobre. Le rapport final de cette étude fait état des besoins de chaque pôle du site (collège, conservatoire, théâtre, AREMS, foyers et salles modulables, stationnement) et définit un scénario préférentiel qui a été adopté. Ce dernier prévoit de préserver au maximum le parc en limitant l'impact au sol des extensions. C'est donc un programme de rénovation et surélévation de l'existant échelonné jusqu'en 2030 qui est aujourd'hui mis en place, intégrant la construction d'un seul et unique nouveau bâtiment : Beausobre-V.

Beausobre-V s'ancrera au sud-est du site, entre la salle de gymnastique et le parking de l'école, en tant qu'espace polyvalent et culturel. Il pourra accueillir à terme des manifestations en lien avec le théâtre, des conférences et assemblées générales, les écoles, la vie culturelle morgienne ou encore le conseil communal. En ce sens, il inclura des salles modulables modernes adaptées aux usages d'aujourd'hui, des surfaces flexibles et un espace polyvalent pour garantir la pérennité des activités existantes et à venir.

Le résultat du concours d'architecture est salué pour sa parfaite intégration dans le site et pour ses qualités fonctionnelles et spatiales qui permettront de poursuivre et de renforcer les activités et l'accueil du public à Beausobre.



Vue aérienne du site de Beausobre, Ville de Morges

1 PROCÉDURE

1.1 Genre de procédure

En application de la Loi vaudoise sur les marchés publics LMP-VD et de son règlement d'application RLMP-VD, la Ville de Morges organise une procédure de mise en concurrence.

Cette mise en concurrence prend la forme d'un concours d'architecture anonyme à un degré, organisé en procédure ouverte, tel que le règlement SIA 142 (ed. 2009) le définit.

Cette procédure est conforme aux prescriptions nationales et internationales en matière de marchés publics et les avis y relatifs (publication, adjudication, ou autres) sont publiés dans la Feuille des Avis Officiels du canton de Vaud et sur le site internet de simap.

1.2 Maître de l'ouvrage et organisateur du concours

Le maître de l'ouvrage du projet est la Ville de Morges, représentée par la direction urbanisme, constructions et mobilité.

L'organisation de la procédure est assurée par Irbis Consulting SA, à Morges.

1.3 Composition du jury

Présidente

Christine Thibaud-Zingg - *architecte, associée du bureau Thibaud Zingg SA à Yverdon-les-Bains*

Membres

Antoine Barc - *architecte, directeur adjoint du bureau Richter Dahl Rocha & Associés à Lausanne*

Blaise Tardin - *architecte, associé du bureau Tardin & Pittet à Lausanne*

Blaise Bourgeois - *architecte-paysagiste, associé du bureau Oxalis à Carouge*

Anouk Paltani Baumann - *architecte, cheffe du service urbanisme, constructions et mobilité, Ville de Morges*

Vincent Jaques - *syndic, Ville de Morges*

Sylvie Podio - *municipale cohésion sociale et logement, Ville de Morges*

Eric Züger - *municipal urbanisme, constructions et mobilité, Ville de Morges*

Roxane Aybek - *directrice du théâtre de Beausobre*

Suppléant professionnel

Marc-André Gremion - *architecte, chef de projet, urbanisme, constructions et mobilité, Ville de Morges*

Spécialistes - conseils

Pierre-André Chevalley - *économiste de la construction, Irbis consulting SA*

René Jomini - *préposé à la police des constructions, Ville de Morges*

Nicolas Berseth - *directeur technique, Manufacture de Lausanne*

1.4 Candidats

Le concours s'adresse à des architectes établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les Marchés Publics du 15.04.1994.

Seule la compétence de l'architecte est requise pour participer au présent concours et l'association d'architectes est autorisée.

1.5 Calendrier du concours

Lancement du concours	25 avril 2017
Visite du site	9 mai 2017 de 10h à 12h
Dépôt des questions	Au plus tard le 11 mai 2017
Réponses aux questions	29 mai 2017
Rendu des projets	28 juillet 2017
Rendu des maquettes	9 août 2017
Remise des prix	22 septembre 2017
Vernissage de l'exposition	22 septembre 2017

1.6 Genre et ampleur du mandat

Le maître d'ouvrage a l'intention de confier le mandat complet des prestations ordinaires du règlement SIA 102 à l'auteur du projet recommandé par le jury.

Le règlement SIA 102 constitue la base de définition des prestations et honoraires pour le contrat qui sera adjudgé de gré à gré à l'issue du concours (art. 8 al . j. RLMP-VD).

2 CAHIER DES CHARGES

2.1 Contexte du concours

Le quartier de Beausobre a été aménagé et construit en deux étapes principales datant de 1970 et 1986. Il regroupe notamment un théâtre, un collège ainsi que des espaces sportifs, éducatifs et culturels.

Afin de répondre au vieillissement des équipements et à l'évolution des besoins concernant les activités présentes sur le site, la Ville de Morges a engagé en 2013 des études préliminaires pour la rénovation, la transformation et l'extension des équipements publics. S'en sont suivis le présent concours ainsi que l'appel d'offre pour la transformation de Beausobre-IV organisés en 2017.

La réorganisation prévue à l'échelle du site porte notamment sur le départ des foyers du bâtiment du théâtre (B-IV) au profit du futur bâtiment polyvalent (B-V) et au transfert de l'AREMS actuellement située dans B-III vers les foyers actuels de B-IV.

L'objectif de la Ville de Morges est de mettre en service ces nouveaux équipements en vue de la saison théâtrale 2020-2021.

2.2 Objet du concours

Afin d'améliorer la qualité et l'usage pour le public des infrastructures de Beausobre, le concours porte sur la conception d'un nouvel espace polyvalent B-V ainsi que sur le réaménagement des espaces extérieurs, intégrant notamment le remplacement des couverts existants.

Le nouveau bâtiment B-V abritera des salles polyvalentes qui permettront d'accueillir les manifestations multiples et diverses qui prennent actuellement place dans les foyers de B-IV : assemblées générales de sociétés, repas de soutien, mariages, cours de formation, expositions, spectacles, réunions scolaires et conférence des maîtres, réunions des partis politiques, dépouillement de votations, conseil communal, etc.

Tout en répondant à un besoin fonctionnel lié à l'accroissement des activités présentes sur le site de Beausobre, le programme du concours vise aussi à maintenir les qualités intrinsèques du parc de Beausobre, emblème et écrin de verdure au sein de la Ville de Morges.

2.3 Programme de Beausobre-V

Le programme du bâtiment B-V regroupe les principaux espaces suivants :

- Un espace d'accès et d'accueil en lien avec la place centrale de Beausobre. D'une surface de 600m², il doit permettre un accès aux trois salles principales du programme et comprendre les espaces de service nécessaires au public (vestiaire, buvette, sanitaires).
- Une grande salle modulable servant à remplacer les actuels foyers du bâtiment B-IV. D'une surface de 600m², elle doit être équipée de cloisons mobiles permettant un compartimentage souple afin de répondre à de multiples usages et activités.
- Une salle multifonctions qui pourra accueillir des spectacles, assemblées, dîners ou conférences. D'une surface de 400m², elle sera équipée de gradins amovibles et disposera d'un hall avec buvette indépendante ainsi que de loges pour les artistes.
- Une petite salle modulable de 320m². Elle servira de salle de conférence pour les séminaires ou d'autres présentations, ainsi que de salle du conseil communal.

Les différentes salles projetées dans le nouveau bâtiment B-V doivent pouvoir fonctionner de concert ou indépendamment. En ce sens, elles sont mises en relation par le hall central et doivent disposer d'entrées distinctes. Les espaces doivent être modulables et permettre une grande souplesse d'utilisation en offrant un environnement varié et fonctionnel pour les utilisateurs. Ainsi, les nombreuses activités qui existent actuellement pourront se poursuivre tandis que la qualité et l'attractivité des lieux seront renforcées.

2.4 Programme des aménagements extérieurs

La conception des aménagements extérieurs doit tenir compte de la structuration des espaces qui est induite par la fonction des bâtiments, distinguant un espace culturel (B-III, B-IV et B-V) et un espace scolaire (B-I et B-II). Lieu de passage en temps usuel, l'espace de liaisons extérieures entre les bâtiments B-III, B-IV et B-V revêt une fonctionnalité importante lors des grandes manifestations.

Les couverts actuels entre les bâtiments B-III et B-IV doivent être repensés. Ils seront un trait d'union reliant et abritant les activités et les liaisons entre les trois bâtiments du pôle culturel (B-III, B-IV et B-V).

Le fonctionnement actuel du site, ses accès principaux et son arborisation doivent être maintenus. Les nouveaux flux ainsi que les besoins logistiques induits par la construction de Beausobre-V doivent être intégrés au projet.

2.5 Enveloppe financière du projet

La cible économique pour l'élaboration du projet est de CHF11.8mios HT, CFC 2 & 4 hors honoraires.

2.6 Critères d'appréciation des projets

Conformément au règlement de la procédure, les projets remis ont été jugés sur la base des critères d'appréciations suivants (sans ordre hiérarchique):

• Insertion dans le site et rapport au contexte

Intégration du projet dans le site, rapport à l'environnement naturel et construit environnant, implantation et qualité des des cheminements et des accès à l'échelle du site.

• Qualité paysagère

Qualités des espaces publics proposés et des aménagements extérieurs, intégration et mise en valeur de la proposition pour l'espace couvert entre les bâtiments.

• Qualité architecturale

Respect du programme défini dans le cahier des charges, qualité du concept architectural, qualités spatiales et volumétriques du projet.

• Qualité fonctionnelle

Pertinence et fonctionnalité de la répartition programmatique proposée, qualité des accès et dessertes du bâtiment, flexibilité d'usage du bâtiment.

• Economie générale du projet

Rationalité constructive du projet, coûts de construction, d'exploitation et d'entretien, pérennité de la valeur des constructions et des matériaux choisis.

• Qualités environnementales du projet

Pertinence, faisabilité et adéquation aux objectifs du concept énergétique, des critères énergétiques, environnementaux et de développement durable.

3 JUGEMENT

3.1 Projets

Quarante-trois projets ont été réceptionnés.

Ils ont été numérotés et portent les devises suivantes :

N°	DEVISE
1	Lanterne
2	Nutty
3	Vis-à-vis
4	Cedric
5	Traversée
6	Nelty (1)
7	Soûl'bandeau
8	Fresnel
9	Bazinga
10	Trait d'union
11	Vibré
12	Beau et sobre
13	Nelty (2)
14	La Nautique
15	Les nouvelles strates de Beausobre
16	Echo
17	Polymino
18	Mimesis
19	To tree or not to tree
20	Triplette
21	Swing
22	Abriel
23	To be or not to be
24	Pac-Man
25	Laurel et Hardy
26	Serenade
27	Hélène
28	Le rideau s'ouvre, la magie opère
29	Lucioles
30	La boîte à miracles
31	Entracte
32	Mademoiselle
33	À bras ouverts
34	Le Morget
35	Moby Dick

36	Le tratteggio
37	Azuki
38	Sobretorium
39	Avec des pincettes
40	Box
41	Germaine
42	Extension du domaine public
43	La lanterne magique

3.2 Examen préalable

Les projets ont fait l'objet d'un examen préalable portant sur le respect des prescriptions du programme.

Cet examen a été effectué par le bureau Irbis Consulting à Morges.

3.3 Délibérations du jury

Introduction et rappel des objectifs

Le syndic de la Ville de Morges V. Jaques salue les membres du jury et ouvre la session des 10 et 11 août 2017. Il rappelle l'histoire du site de Beausobre, l'identité de ce lieu et le lien fort qui s'est établi entre les Morgiens et Beausobre.

La présidente du jury C. Thibaud-Zingg présente le déroulement de la session et rappelle les données essentielles du cahier des charges ainsi que les objectifs principaux du concours.

Admission des projets au jugement

L'organisateur du concours présente le résultat de l'examen préalable.

Tous les projets et toutes les maquettes ont été remis dans les délais et dans la forme demandée.

L'ensemble des projets respectent la règle de l'anonymat, et les conditions de participation contrôlées par l'étude de Maître Givel à Morges sont satisfaites par chacun des candidats.

Les projets rendus sont tous admis au jugement par le jury.

Les projets « Trait d'union » et « Abriel » (respectivement n°10 et 22) comportent des représentations 3D en excès. Ces dernières sont couvertes par l'organisateur avant la prise de connaissance des projets par le jury.

Admission des projets à la répartition des prix

Tous les projets sont globalement conformes aux prescriptions du programme et sont admis par le jury à la répartition des prix, à l'exception des projets suivants qui s'écartent des dispositions du programme sur des points essentiels:

N°	DEVISE
10	Trait d'union
18	Mimesis
21	Swing
35	Moby Dick
38	Sobretorium

Les projets n° 18, 21, 35 et 38 dépassent de plus de 1m50 le gabarit autorisé par le Plan général d'affectation de la Ville Morges.

Le projet n°10 comporte des erreurs de représentation et d'échelle en coupe qui contreviennent aux exigences du programme et perturbent la lecture du projet.

Délibérations du jury les 10 et 11 août 2017

Après une prise de connaissance individuelle des projets, les membres du jury passent en revue et commentent l'ensemble des quarante-trois projets. Les critiques portent principalement sur les thèmes suivants :

- L'implantation du bâtiment B-V dans le site de Beausobre, notamment l'accroche du bâtiment sur la place centrale et le lien du projet avec le contexte, dont l'avenue des Pâquis.
- La gestion des accès au bâtiment B-V en lien avec les flux existants et avec la configuration générale du site.
- La volumétrie des projets et le rapport d'échelle avec les autres bâtiments de Beausobre.
- L'expression architecturale des façades et l'apport de lumière naturelle dans les salles et dans les espaces d'accueil et de distribution du programme.
- La distribution et la qualité des liaisons entre le hall et les trois salles principales du programme.
- Le dimensionnement et la qualité des dessertes de chaque salle à usage public.
- La proposition d'aménagements extérieurs, notamment le rapport avec le cèdre et le projet de couvert à la fois sur ses aspects fonctionnels et sur ses qualités intrinsèques d'intégration dans le site et de luminosité.

Après avoir passé en revue l'ensemble des 43 projets, le jury procède à un premier tour d'élimination à l'unanimité et décide d'éliminer les projets suivants :

N°	DEVISE
3	Vis-à-vis
4	Cedric
5	Traversée
9	Bazinga
13	Nelty (2)
14	La Nautique
17	Polymino
18	Mimesis
20	Triplette
21	Swing
22	Abriel
25	Laurel et Hardy
26	Serenade
27	Hélène
29	Lucioles
30	La boîte à miracles
31	Entracte
33	À bras ouverts
34	Le Morget
35	Moby Dick
36	Le tratteggio
37	Azuki
38	Sobretorium
39	Avec des pincettes
40	Box
42	Extension du domaine public

Le jury approfondit ensuite l'analyse des projets encore en lice, avant de procéder à un second tour d'élimination lors duquel il décide unanimement d'écarter les projets suivants :

N°	DEVISE
1	Lanterne
8	Fresnel
11	Vibré
15	Les nouvelles strates de Beausobre
16	Echo
24	Pac-Man
32	Mademoiselle

Les dix projets restants sont passés en revue de manière détaillée. Les discussions portent sur :

- L'analyse détaillée du fonctionnement des espaces intérieurs, y compris pour les locaux et les liaisons de service ainsi que le lien développé entre grandes salles et hall(s).
- La flexibilité d'aménagement des espaces en lien avec les différentes manifestations organisées, et les usages simultanés ou différenciés des différentes salles.
- Les qualités d'espace, de distribution et de luminosité des locaux principaux du programme.
- La prise en compte des besoins techniques, tels que les livraisons et l'acheminement du matériel.

Le jury procède à un troisième tour d'élimination et décide d'éliminer à l'unanimité les projets suivants :

N°	DEVISE
2	Nutty
6	Nelty (1)
7	Soûl'bandeau
41	Germaine

Un tour de rattrapage est effectué sur l'ensemble des projets éliminés. Aucun projet n'est repêché.

Analyse des spécialistes-conseils préalable à la séance du jury du 25 août 2017

Les six projets encore en lice font l'objet d'un examen approfondi par les spécialistes-conseils.

Leurs expertises portent sur les thèmes suivants :

- Expertise économique

Contrôle et examen des surfaces de plancher et des volumes bâtis, évaluation économique des projets, identification des spécificités pouvant renchérir leur coût.

- Expertise fonctionnelle et technique

Analyse de la fonctionnalité du bâtiment sous l'angle de l'exploitation : flux du public, disposition des salles, accès de service, espaces de stockage et de livraison.

- Expertise de la police des constructions

Analyse réglementaire des projets en application du Plan Général d'Affectation et des dispositions de protection incendie.

Délibérations du jury le 25 août 2017

Le résultat des expertises est restitué aux membres du jury qui ont la possibilité de poser toutes les questions qu'ils jugent nécessaires à la compréhension des projets et des analyses.

Le jury relève notamment que les directives de protection incendie sont prises en compte de manière insuffisante pour tous les projets encore retenus, sans toutefois constituer un facteur réhibitoire pour aucun d'entre eux.

À l'éclairage de ces expertises, le jury procède à une revue complète des six projets encore en lice et en relève les points forts et les points faibles.

Les considérations des utilisateurs en termes de qualité et de fonctionnalité des espaces, ainsi que la force des propositions architecturales sont évaluées pour chaque projet.

Le jury effectue ensuite un dernier tour de repêchage pour l'ensemble des projets, et confirme ses décisions.

À l'issue des délibérations, le jury établit le classement des projets et attribue à l'unanimité les prix et mentions suivantes:

N°	DEVISE	RANG	MONTANT
43	La lanterne magique	1 ^{er} rang 1 ^{er} prix	CHF 50'000 HT
23	To be or not to be	2 ^e rang 2 ^e prix	CHF 30'000 HT
12	Beau et sobre	3 ^e rang 3 ^e prix	CHF 25'000 HT
28	Le rideau s'ouvre, la magie opère	4 ^e rang 4 ^e prix	CHF 17'000 HT
19	To tree or not to tree	5 ^e rang 5 ^e prix	CHF 15'000 HT
10	Trait d'union	6 ^e rang mention	CHF 13'000 HT

À l'issue du classement, le jury convient de la rédaction du rapport du jury.

3.4 Recommandations du jury

À l'unanimité, le jury recommande au maître de l'ouvrage de poursuivre l'étude du projet n°43 La Lanterne magique, dans une perspective de dialogue entre son auteur et les différents acteurs de ce projet.

Outre les aspects critiques énoncés dans la présentation du projet, le jury recommande au lauréat d'intégrer au développement de son projet les attentes du maître d'ouvrage et des utilisateurs en termes de fonctionnalité ainsi que d'usage des différentes salles du programme d'une part, et en termes d'acoustique d'autre part.

Appuyée par un concept fort, la souplesse du plan proposé par le lauréat doit par ailleurs permettre d'optimiser les flux de service et de livraison, ainsi que de corriger le problème de superposition partielle entre la petite salle et la salle multifonction.

3.5 Levée de l'anonymat

Les enveloppes d'identification des projets sont déposées par l'étude de Maître Givel.

Il est procédé à l'ouverture des enveloppes contenant les fiches d'identification en présence du jury.

L'anonymat des projets primés est levé puis celui de l'ensemble des trente-sept autres projets.

3.6 Remerciements

Le jury salue la diversité des propositions, ainsi que la qualité avec laquelle les candidats ont intégré les données de ce programme ambitieux au développement de leur projet.

Le jury remercie toutes les équipes pour leur engagement dans ce concours.

4 APPROBATION DU RAPPORT

Le présent rapport est approuvé par le jury le 12 septembre 2017

Madame Christine Thibaud-Zingg

Monsieur Antoine Barc

Monsieur Blaise Tardin

Monsieur Blaise Bourgeois

Madame Anouk Paltani Baumann

Monsieur Vincent Jaques

Madame Sylvie Podio

Monsieur Eric Züger

Madame Roxane Aybek

Monsieur Marc-André Gremion

5 LISTE DES PARTICIPANTS

01. LANTERNE

Krausbeck architetto
Salorino

02. NUTTY

Sermet Gross Architectes
Lausanne

03. VIS-À-VIS

Arkstudio di Klingenberg
Mendrisio

04. CÉDRIC

Architecum sàrl, D.Furrer + M.Zahnd
Montreux

05. TRAVERSÉE

OS-Architectes sàrl
Marin-Epagnier

06. NELTY (1)

Pascal de Benoit & Partenaires architectes SA
Morges

07. SOÛL'BANDEAU

Fornet Architectes
Lausanne

08. FRESNEL

NB.ARCH sàrl
Lausanne

09. BAZINGA

Rey + Basso Ricci architectes Sàrl
Fribourg

10. TRAIT D'UNION

Atelier Zéro2 SA
Lausanne

11. VIBRÉ

Chiché Architectes SA
Lausanne

12. BEAU ET SOBRE

Atelier Jordan & Comamala Ismail Architectes
Delémont

13. NELTY (2)

Siegrist Theubet Architectes Sàrl
Bienne

14. LA NAUTIQUE

A Carré architecture et aménagement SA
Bussigny

15. LES NOUVELLES STRATES DE BEAUSOBRE

Sàrl Pineau Briand Architectes
Nantes, France

16. ECHO

Architecture & Retail Rites
Lausanne

17. POLYMINO

Patrick Meier Architekten ETH SIA
Zürich

18. MIMESIS

Chablais Fischer Architectes sàrl
Estavayer-le-lac

19. TO TREE OR NOT TO TREE

Transversal architectes
Lausanne

20. TRIPLETTE

Elmiger Jonasse Architekten
Zürich

21. SWING

Stendardo Menningen Architectes
Les Acacias

22. ABRIEL

Brönnimann & Gottreux Architectes SA
Vevey

23. TO BE OR NOT TO BE

Esposito + Javet architectes associés SA
Lausanne

24. PAC-MAN

ON Architecture Sàrl
Lausanne

25. LAUREL ET HARDY

Graeme Mann et Patricia Capua Mann
Lausanne

26. SÉRÉNADE

Artgtech SA Architectes
Lausanne

27. HÉLÈNE

Forstudio Architectes
Genève

28. LE RIDEAU S'OUVRE, LA MAGIE OPÈRE

Hiru Atelier - Jon Irigoyen Garrido
Lausanne

29. LUCIOLES

PEZarquitectos SLP
Madrid, Espagne

30. LA BOÎTE À MIRACLES

Addanda architects
Barcelone, Espagne

31. ENTRACTE

Jomini & zimmermann architectes sa
Zürich

32. MADEMOISELLE

Lx1 architecture Sàrl
Lausanne

33. À BRAS OUVERTS

Frédéric Laurent atelier d'Architecture
Lonay

34. LE MORGET

M. Thomas Wegener
Lausanne

35. MOBY DICK

Aurel Martin architectes EPF/SIA
Zürich

36. LE TRATTEGGIO

Studio Lausanne Architecture SA
Lausanne

37. AZUKI

Studio SML Sàrl
Lausanne

38. SOBRETORIUM

T Architecte Sàrl
Fribourg

39. AVEC DES PINCETTES

Luis Saldarriaga
Granges Paccot

40. BOX

Jordan architectes SA
Vevey

41. GERMAINE

Bongard architectes
Lausanne

42. EXTENSION DU DOMAINE PUBLIC

Réelle Architecture
Strasbourg, France

43. LA LANterne MAGIQUE

MAK Architecture SA
Zürich

6 PRÉSENTATION DES PROJETS PRIMÉS

Premier rang, premier prix : La lanterne magique

MAK Architecture SA, Zürich

Définissant ce site comme oasis de verdure à sauvegarder et renforcer, le projet, de forme compacte et non directionnelle, s'inscrit dans l'ensemble bâti existant de manière à compléter la délimitation de l'espace public central, lui-même agrandi et articulé autour de son arbre majeur, le cèdre. Cette implantation instaure un dialogue entre toutes les masses bâties et valorise la centralité de référence extérieure.

La valeur paysagère du site, cherchant à le préserver du lourd contexte routier reste intacte de par notamment le maintien d'un large cordon arboré.

Adossé habilement au cheminement d'accès de mobilité douce depuis l'avenue des Pâquis, le projet guide et relie de ce fait les flux issus de cette importante pénétrante urbaine piétonne.

Développé sur deux niveaux de référence extérieurs principaux, le volume prend en compte la déclivité existante et règle la liaison topographique autour du cèdre par un hémicycle à gradins.

Le bâtiment prend pied à la fois sur l'entrée depuis l'esplanade centrale et sur le bas de la parcelle, versant avenue des Pâquis.

Traité avec finesse et liberté formelle, le couvert extérieur s'affranchit de la géométrie orthogonale du bâti alentours en adoptant une forme souple, réponse au parc à l'anglaise d'origine. Ses perforations favorisent les entrées de lumière. Le jury apprécie sa composition contrastée de même que sa matérialisation décrite légère qui laisse imaginer un espace de convivialité extérieur rompant avec l'austérité spatiale actuelle.

Le jury apprécie particulièrement la nouvelle compréhension du site apportée par le projet de manière simple et cohérente : un grand espace public central ouvert, relié, apportant une lecture d'ensemble claire de tous les bâtiments environnants (théâtre, sport, foyer, école, nouveau programme). L'accessibilité piétonne depuis l'avenue des Pâquis tisse un vrai lien urbain avec le site et au-delà, vers les quartiers avoisinants.

Sous ses divers angles de vue tant extérieurs qu'intérieurs, la perception du volume identifie un bâtiment net. Ce volume de nature minérale - à l'intérieur structure porteuse en béton armé, à l'extérieur maçonnerie appareillée - dégage une présence à la fois forte et fine. Rehaussé d'un registre d'ouvertures en façades en trois déclinaisons - grandes ouvertures, pour les unes « lisses », pour les autres en retrait, pans entiers de « claustra », leur lecture participe de la divulgation des fonctions intérieures.

Le jury convient aussi que ce jeu de façades met en scène l'attractivité des spatialités intérieures caractérisées, de même que leur valeur d'accueil.

Ce volume simple et élégant répartit ses fonctionnalités sur trois niveaux, dotés chacun d'un hall/foyer de dimensions jugées adaptées, dont deux sont accessibles de plain-pied.

La fluidité de ces halls superposés, propices aux regroupements et à la convivialité, reliés d'un escalier de prestige est remarquée, de même que l'adéquation de la distribution de ce programme réparti sur trois niveaux de halls spacieux, prenant en compte les fréquents pics d'affluence.

Les salles ont un rapport privilégié avec les halls/foyers. Ainsi:

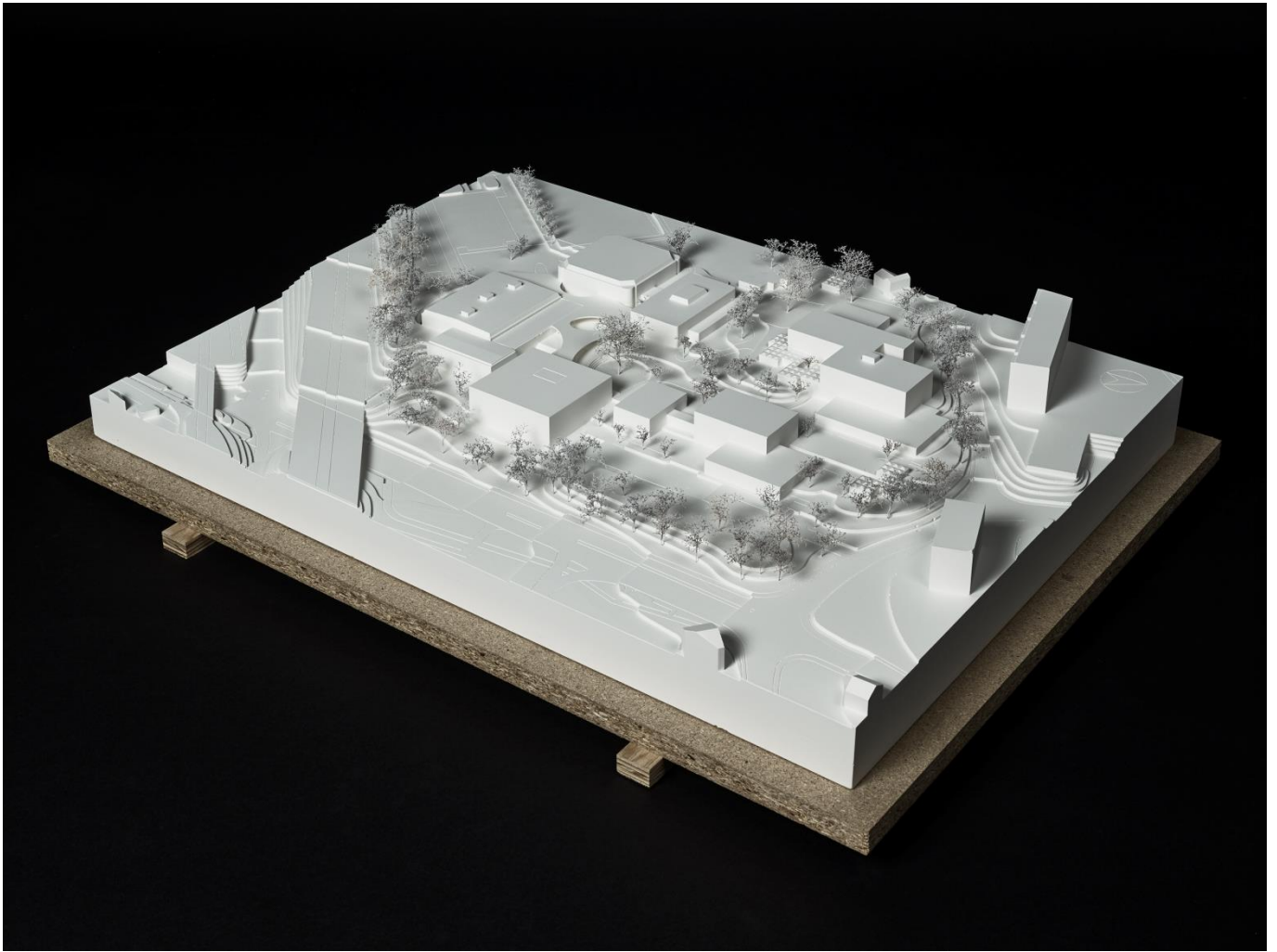
- la grande salle modulaire du rez inférieur expose ses grandes faces d'une part au prolongement extérieur de plain-pied, d'autre part à son hall attenant. Divisible en quatre, l'offre de salles modulaires indépendantes garde ainsi la même qualité de connexion tant vers l'intérieur que vers l'extérieur ;

- au rez supérieur, en continuité de l'esplanade, la salle multifonction à double hauteur est adjacente au hall avec à ses côtés la salle de répétitions et les loges.

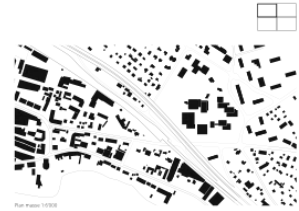
- un peu plus confidentiellement, l'étage est consacré judicieusement à la petite salle et aux services à connotation plus « administrative » et privative.

En périphérie des halls, une trame de services complète habilement l'encadrement programmatique. La fonctionnalité de son contenu est toutefois tempérée par certains aspects jugés limitatifs, comme notamment la liaison des loges d'artistes souhaitables en connexion directe avec la salle multifonction, l'acheminement confiné des marchandises par monte-charge, les lieux de stockage en insuffisance. A cela s'ajoute, pour la salle multifonction, la régie et le déploiement des gradins appuyés sur une des façades sensée pourtant libérer une face avec prise de lumière ajourée.

Du point de vue économique, ce projet se situe dans la moyenne de l'évaluation financière des projets analysés.



Concours Beausobre V - la lanterne magique



Contexte:
 Le projet propose à l'habitant du projet de vivre dans la commune de Beausobre, au heart of la région de la Vallée de l'Arce, au sein de la zone de développement de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.



Implémentation urbaine:
 Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.

Concepte d'aménagement:
 Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.

Typologie:
 Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.

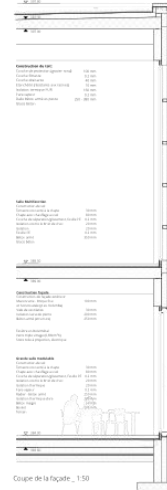
Accessibilité et topographie:
 Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.

Structure et organisation intérieure:
 Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce. Le projet propose de construire un bâtiment qui sera le cœur de la commune de Beausobre et de la Vallée de l'Arce.

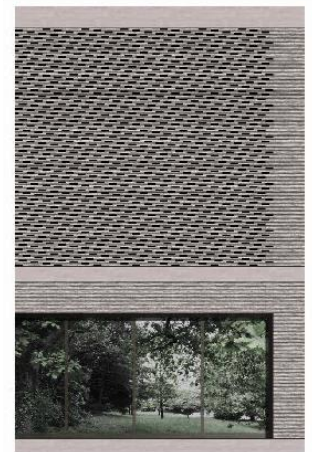
Concours Beausobre V - la lanterne magique



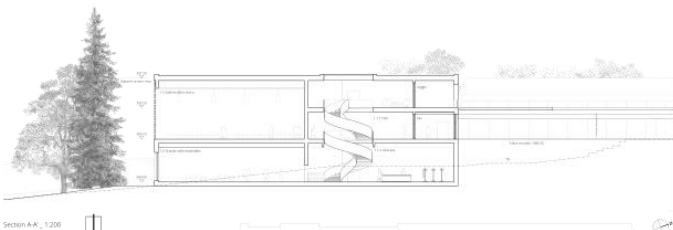
Prospective extérieure



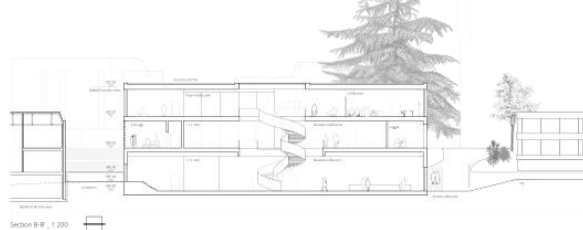
Coupe de la façade, 1/50



Elevation de la façade, 1/50

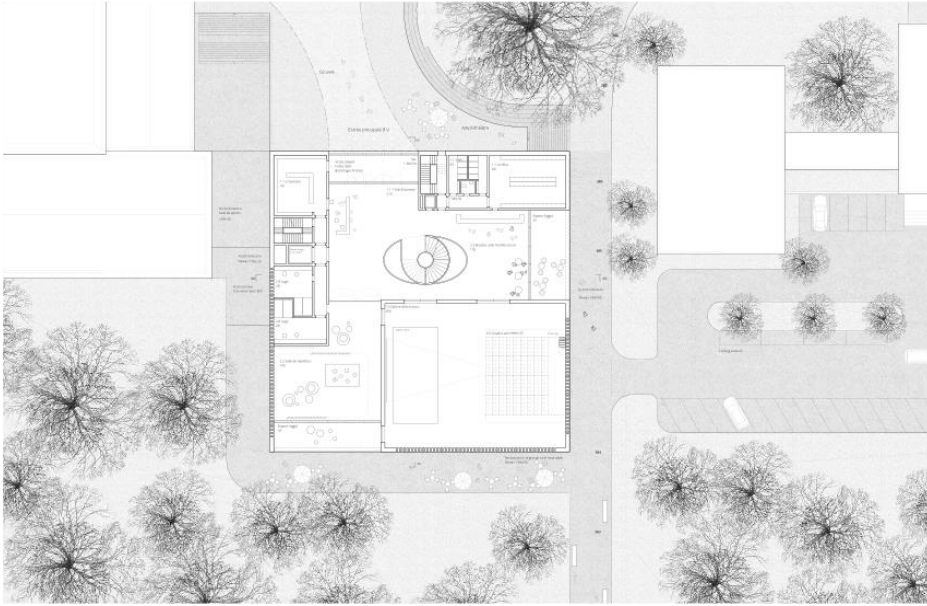


Section A-A, 1/200

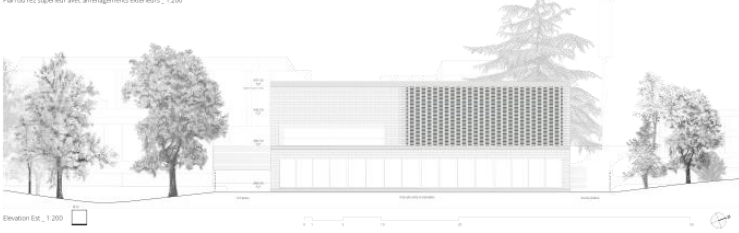


Section B-B, 1/200

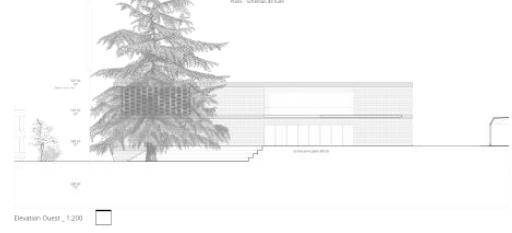
Concours Beausobre V - la lanterne magique



Plan du rez supérieur avec aménagements extérieurs_ 1/200

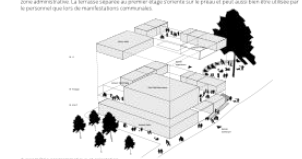


Elevation Est_ 1/200



Elevation Ouest_ 1/200

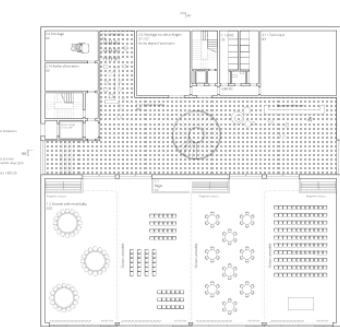
Après réflexion sur les possibilités constructives, la salle de lecture occupe le rez-de-chaussée et le plan de la salle est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent. Le rez-de-chaussée est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent. Le rez-de-chaussée est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent. Le rez-de-chaussée est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent.



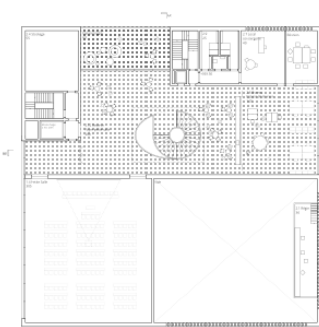
Matérialisation
 Le projet de matérialisation est le concept général de bâtiment. L'architecture est conçue pour offrir un espace modulable et polyvalent. Le rez-de-chaussée est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent. Le rez-de-chaussée est conçu pour offrir un espace modulable et polyvalent.



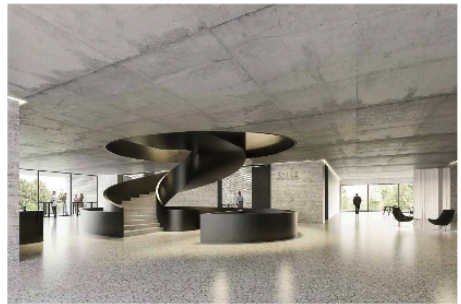
Concours Beausobre V - la lanterne magique



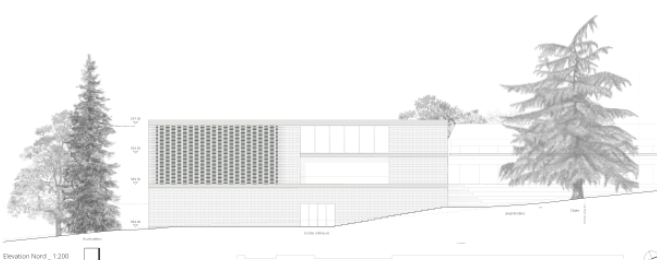
Plan du rez inférieur_ 1/200



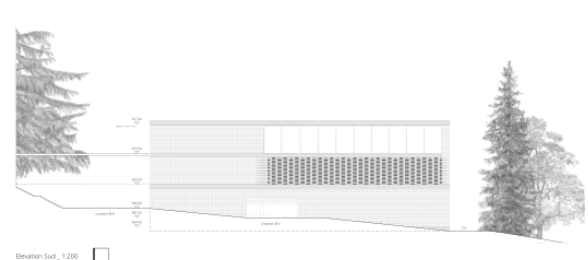
Plan de l'étage_ 1/200



Perspective intérieure



Elevation Nord_ 1/200



Elevation Sud_ 1/200

Deuxième rang, deuxième prix : To be or not to be

Esposito + Javet architectes associés SA, Lausanne

La fine lecture du site amène l'auteur à proposer un projet qui s'attache à valoriser les qualités essentielles de Beausobre.

Par son implantation volontairement basse dans le terrain, le bâtiment offre un impact volumétrique très mesuré depuis l'esplanade. En plan, il se compose d'une figure découpée afin de s'assimiler aux masses déjà présentes. L'espace public de référence – l'esplanade – est légèrement réduit. Il traite le rapport au cèdre par une suite d'emmarchements généreux qui vont en s'inclinant dans la direction de l'arbre. Le cordon boisé limitrophe au site est étoffé de manière à maintenir cet ensemble bâti dans son contexte paysager. La liaison piétonne, axée de l'avenue des Pâquis jusqu'à l'esplanade et au-delà, longe le bâtiment dans sa grande longueur. Sur ce cheminement se situent les deux accès dénivelés secondaires, tandis que l'entrée principale prend pied sur l'esplanade. Son inscription formelle et volumétrique dans le site est appréciée du jury.

S'agissant du dispositif de l'espace public sensé relier tous les bâtiments concernés, le couvert extérieur, succession de parasols/parapluies se recouvrant l'un l'autre (telle une « canopée ») se distingue par le contraste formel et plus libre qui l'oppose aux bâtiments alentours. Le jury s'interroge cependant quant à sa réelle efficacité lors de fortes intempéries.

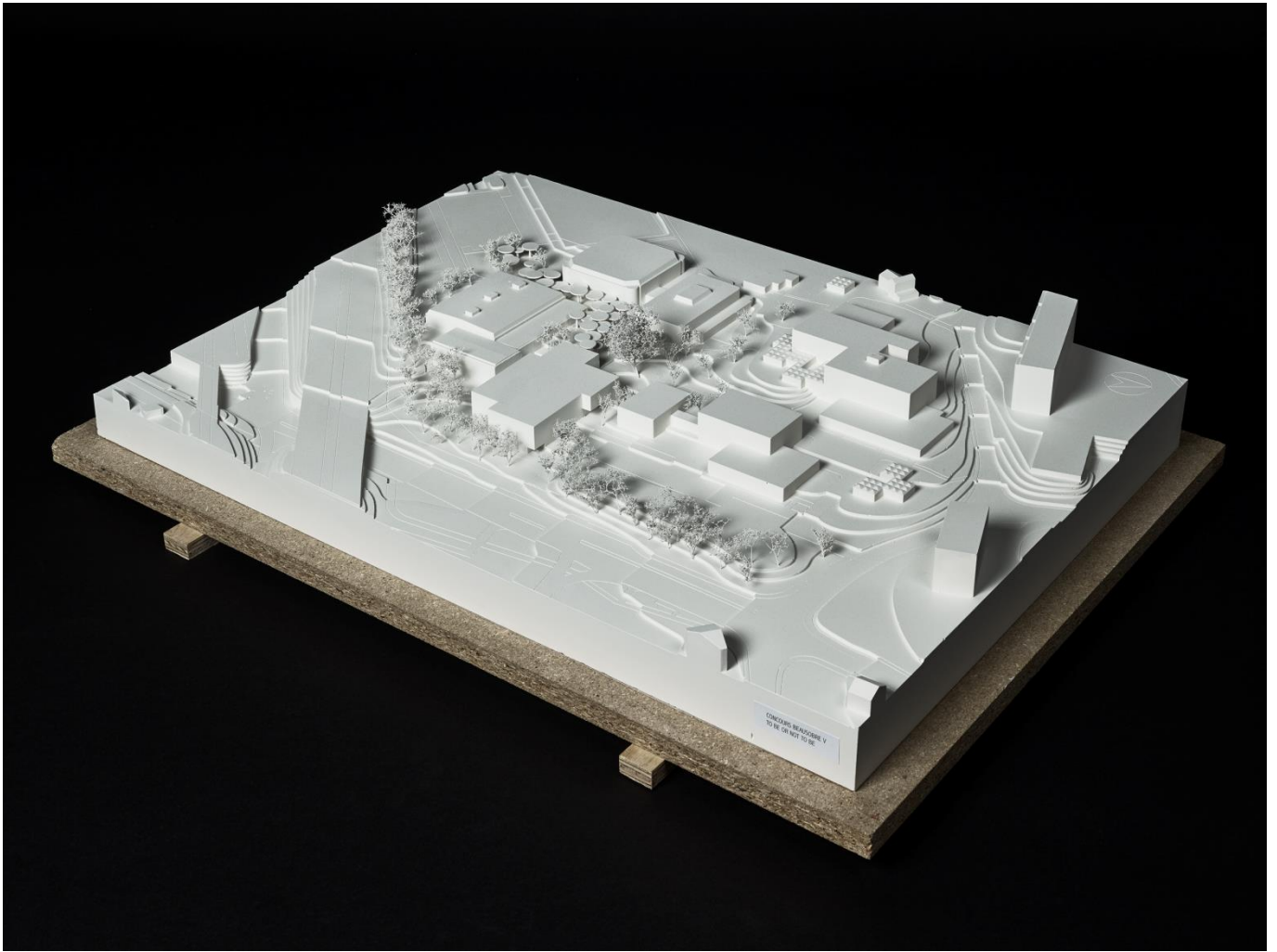
De nature minérale et valorisant les pleins, l'expression architecturale du volume - mur porteur extérieur en béton armé structuré - se veut unitaire. Par contraste, ceci permet de focaliser la perméabilité du volume sur les entrées et halls signalés par de larges ouvertures. Le jury relève une contradiction entre le fait de déployer les espaces intérieurs des salles en contact maximum avec les façades et de faire pour elles un choix d'ouvertures ponctuelles en nombre limité d'échelle plutôt domestique. Ce choix pénalise certainement la qualité d'usage et dans une certaine mesure la valeur d'attractivité de ces espaces majeurs.

La spatialité intérieure réservée au grand public s'organise sur deux niveaux. Elle est articulée sur un double hall spacieux, ouvert en coupe et relié dans ce vide par un large escalier. Liés chacun par un accès de plain-pied, ces grands foyers communs sont baignés de lumière naturelle. Ils s'inscrivent tels des centres de gravité propices aux échanges et aux divers rassemblements. Ces qualités sont soulignées par le jury. Toutefois la disposition des espaces de salles « en longueur » au contact limité avec les halls implique des contingences distributives, fonctionnelles et sécuritaires contraignantes. Si la salle de répétition est située trop à l'écart, la fonctionnalité entre loges et salle multifonction est bien comprise.

Passé la zone de transition de l'entrée principale (vestiaires), le jury s'étonne de la phase suivante d'approche qui, lors de forte affluence concentre, en un nœud somme toute exigü, une complexité de flux horizontaux et verticaux de manière peu adaptée.

Si le traitement du secteur privatif situé indépendamment à la base inférieure du bâtiment est relevé positivement par le jury, ce dernier s'interroge à propos de sa perception si manifeste à l'entrée basse du site. Ceci rend la compréhension de la hiérarchie des entrées et des spatialités que le projet met en place quelque peu équivoque.

Au plan économique, le projet se situe dans la moyenne légèrement inférieure de l'évaluation financière des projets analysés.





Plan masse - 1/500



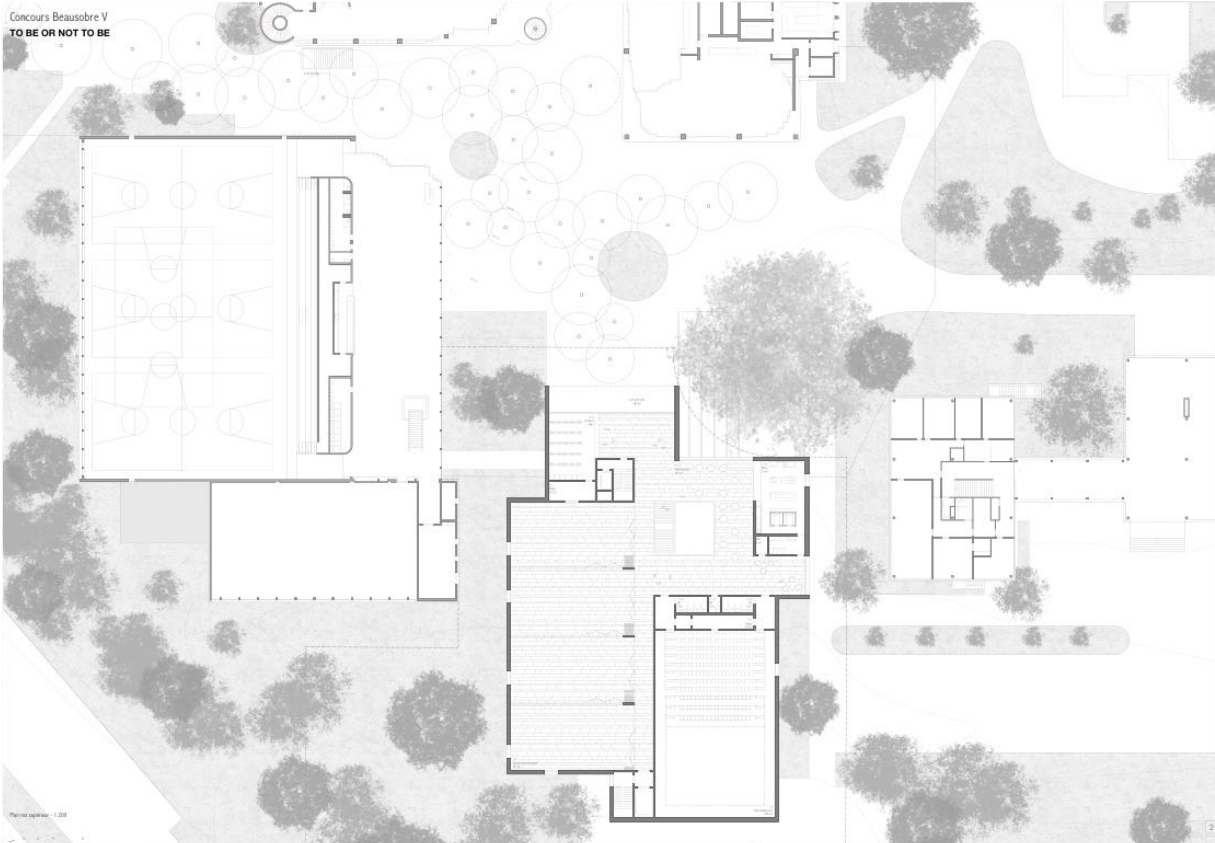
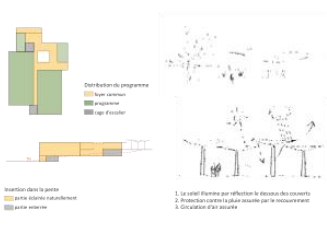
Plan de situation - 1/2000

Situation
 Situé dans un ancien port historique, le site de Beausobre constitue une partie de valeur importante pour la ville de Moiré. Les constructions existantes s'inscrivent au milieu de grands arbres, secteur du patrimoine agricole propre de la Vallée de Beausobre. Des plantations anciennes composées d'arbres d'essences de palmes fanon et de palmiers en grappes forment l'arrière plan des aménagements proposés autour des bâtiments. Un certain lien avec le site du côté de l'avenue est-ce qu'il est possible d'obtenir l'acquisition de ce site à chaque entrée du port (Chemins de la Chapelle, avenue de la rue), un aménagement de la zone peut être en conséquence de l'achat de terrain de l'Etat, qui définit la partie cadastre de ce site de la partie ouverte et urbaine. Le caractère de l'ancien est-ce qu'il est possible d'obtenir l'acquisition de ce site à chaque entrée du port (Chemins de la Chapelle, avenue de la rue), un aménagement de la zone peut être en conséquence de l'achat de terrain de l'Etat, qui définit la partie cadastre de ce site de la partie ouverte et urbaine.

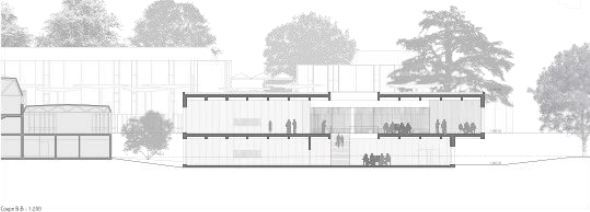
Implémentation
 Les ouvrages construits se développent autour de l'axe existant, dans le prolongement de l'avenue. La forme bâtie reprend l'agencement de volumes qui caractérisent les bâtiments existants sur le site. Elle est définie de la même façon pour respecter les caractéristiques de la programmation, obtenue grâce aux études de situation. L'implémentation est définie par le caractère de l'ancien, qui définit la partie cadastre de ce site de la partie ouverte et urbaine. Le caractère de l'ancien est-ce qu'il est possible d'obtenir l'acquisition de ce site à chaque entrée du port (Chemins de la Chapelle, avenue de la rue), un aménagement de la zone peut être en conséquence de l'achat de terrain de l'Etat, qui définit la partie cadastre de ce site de la partie ouverte et urbaine.

Le projet
 Le 21^{ème} anniversaire du programme se réorganise sur 2 étages autour d'un vaste front commun, marqué naturellement et son centre. Un espace en double hauteur est naturellement obtenu sur ces étages. Les espaces extérieurs à chaque étage ont une forme, permettant des accès directs aux différents parties du programme. Les parties plus périphériques (Bureaux, salles de réunion, espaces de détente, surfaces de stockage et stockage) sont réorganisées et élargies par rapport aux espaces existants, telles que précédemment et suite à la réalisation de programmes en partie basses. Elles sont en outre agrandies et sont reliées aux étages supérieurs par escaliers et cours de toit. Pour leur compte de la partie basse du terrain, l'organisation des différents fonctions est repensée dans ce projet. Il est possible à l'extérieur, notamment dans les parties communes des deux étages (salle de réunion et bureau) et de l'étage inférieur. Les parties communes sont situées à l'extérieur (escaliers et couloirs), les bureaux et salles de réunion sont situés à l'intérieur, les salles de réunion et bureaux sont situés à l'intérieur, les salles de réunion et bureaux sont situés à l'intérieur.

Aménagements extérieurs
 Les actions proposées pour l'implémentation de nouvel espace public sont inspirées par des espaces existants, le centre de la ville et son site d'ancien espace public. Les parties basses sont constituées de volumes simples (carrés, rectangulaires et carrés), tandis que les parties hautes sont constituées de volumes plus complexes. Les espaces extérieurs ont des formes de grande ampleur métrique (étages différents). Les espaces de grande ampleur métrique (étages différents) sont constitués de volumes plus complexes. Les espaces de grande ampleur métrique (étages différents) sont constitués de volumes plus complexes. Les espaces de grande ampleur métrique (étages différents) sont constitués de volumes plus complexes.



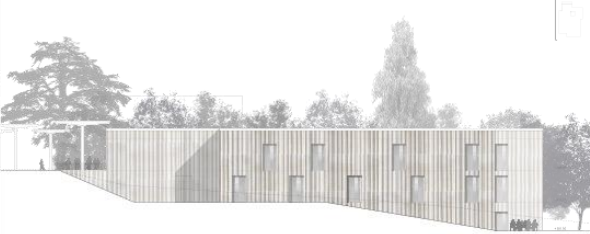
Concours Beausobre V
TO BE OR NOT TO BE



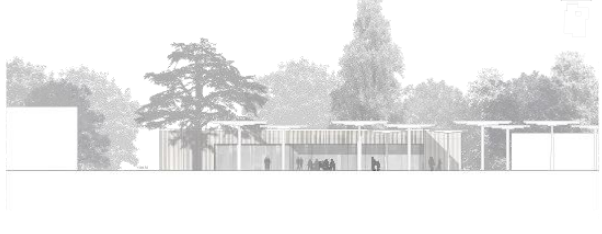
coupe 98 - 1:200



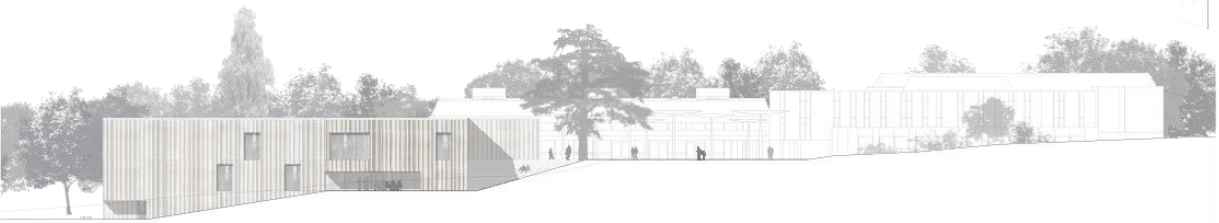
façade sud-est - 1:200



façade sud-ouest - 1:200

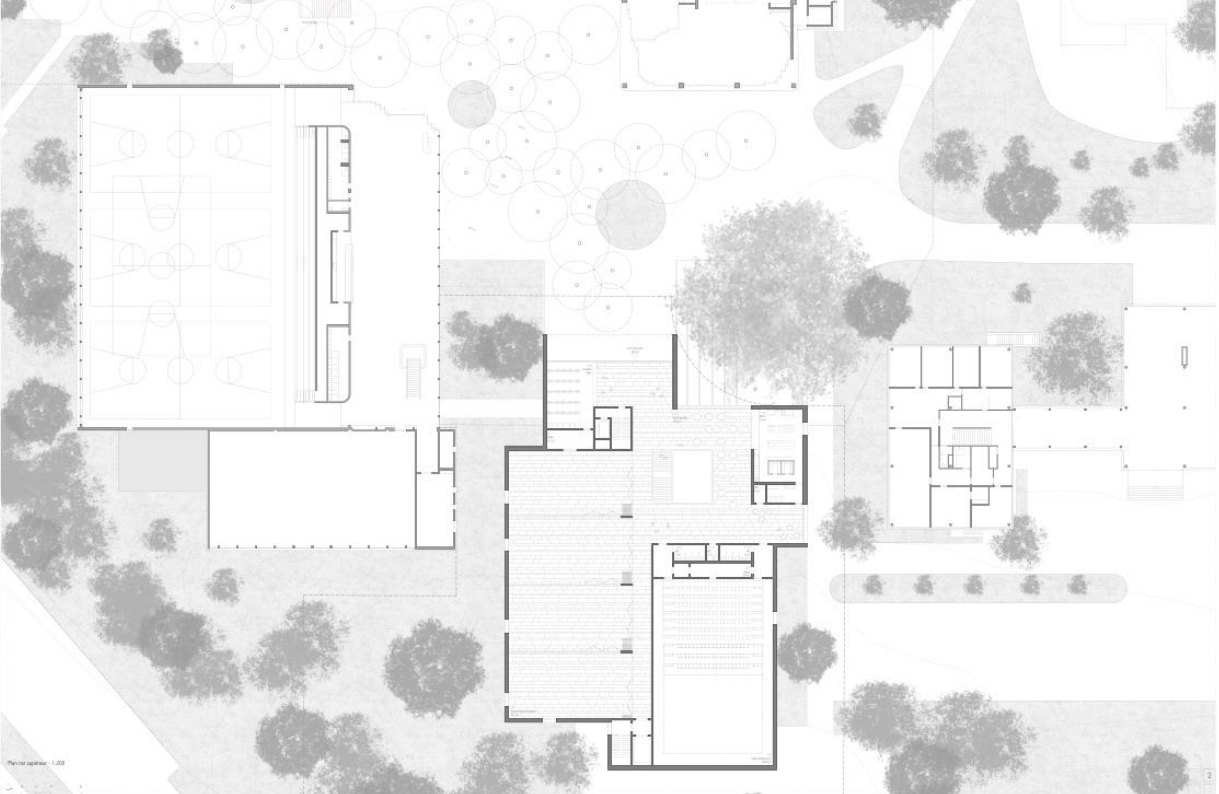


façade nord-ouest - 1:200



façade ouest - 1:200

Concours Beausobre V
TO BE OR NOT TO BE



plan de situation - 1:200

Troisième rang, troisième prix : Beau et sobre

Atelier Jordan & Comamala Ismail Architectes, Delémont

Le projet borde l'avenue des Pâquis. Il offre une nouvelle visibilité et ouverture sur la ville. La place centrale s'en trouve agrandie. Elle est aménagée en revêtement minéral reliant deux plateaux par un escalier-gradin. Un passage couvert relie les bâtiments. L'accès de la salle de sport existant est conservé.

Le projet traversant est en relation avec la place et les espaces extérieurs. Il comprend deux accès basés sur la grande place et l'avenue des Pâquis.

Un grand escalier relie les trois niveaux et distribue les halls et les différentes salles. Le hall d'accueil principal et la Petite salle modulable occupent le rez-de-chaussée supérieur. La grande salle modulable est située à l'étage et la salle multifonctions au rez-de-chaussée inférieur. La superposition des différentes salles et services optimise le projet et réduit son emprise au sol respectant ainsi le caractère paysager du site de Beausobre.

La structure porteuse est en béton armé renforcée par des sommiers pour les grandes portées. Une double peau composée de modules en verre acrylique translucides agrémente les façades et souligne le caractère de l'immeuble en offrant des contrastes et des reflets en relation avec les arbres du parc. Un éclairage indirect anime les façades la nuit.

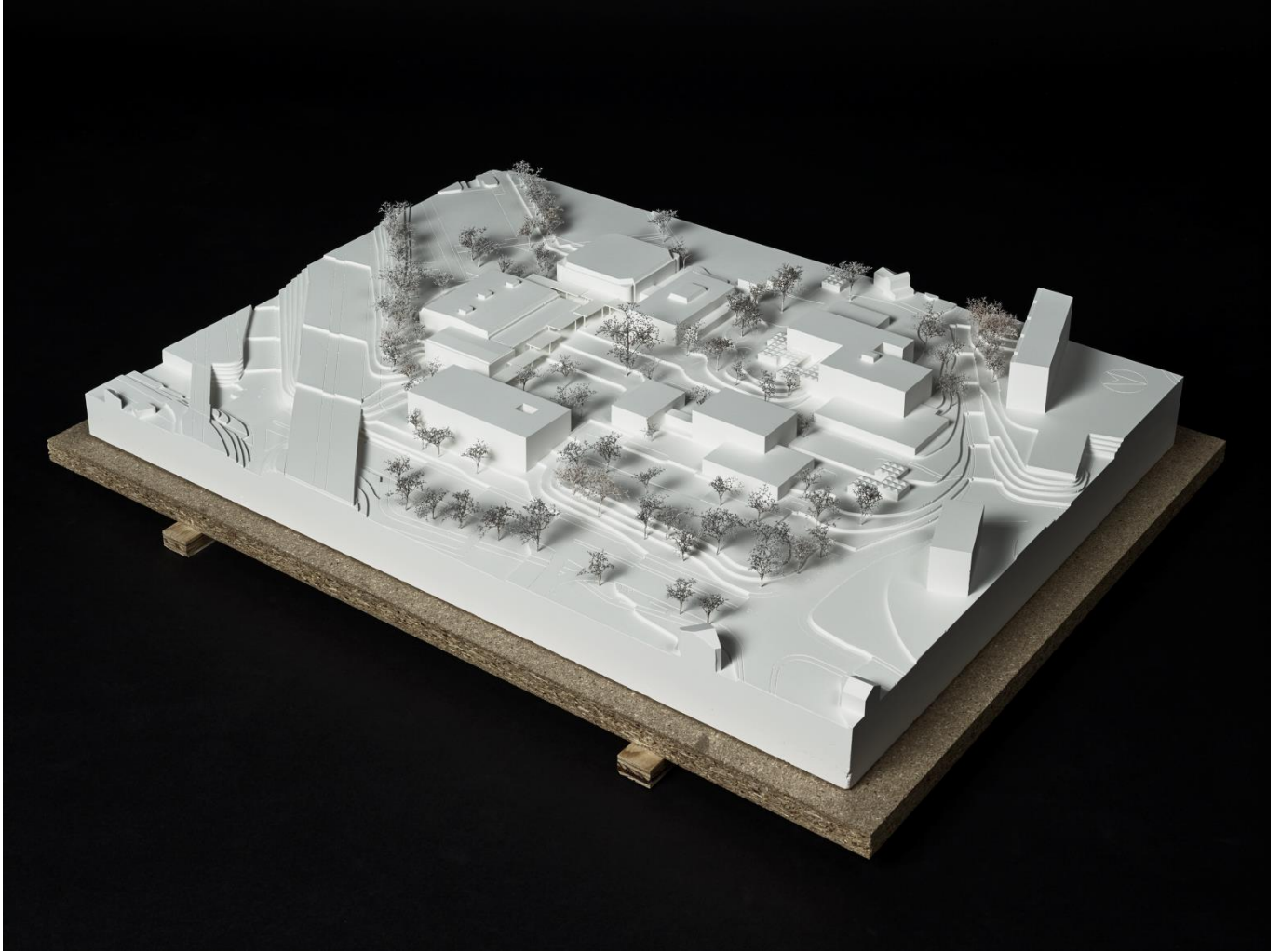
Les vitrages sont fixes et composés de cadres isolés métalliques et de triple-verre isolant. Les fenêtres donnant vers les salles sont protégées par des stores à lamelles. Des rideaux opaques à l'intérieur assurent l'obscurcissement des salles.

La disposition générale suit la déclivité naturelle du terrain. Les circulations permettent de mutualiser les services et les livraisons. L'accès principal se situe à l'altitude de 386.40 soit une hauteur de 3.10 m par rapport à l'altitude de 389.50 de la place centrale.

Ce projet met en exergue une place qui donne du souffle et une certaine qualité d'échelle à l'espace public. Cependant, au niveau de l'utilisation la trop grande distance avec le théâtre est jugée peu pratique. L'esplanade minérale au cœur du projet est agrémentée d'îlots plantés d'arbres qui rythment l'espace et dialoguent avec la présence du cèdre. Les espaces plantés reprennent les formes arrondies propre aux parcs anglais du XVIIIème et prolongent le parc paysager alentour par ces îlots de verdure. A considérer la végétation indiquée, ils sont cependant jugés trop peu généreux comparé au large espace minéral. On note également que le bâtiment impose sa présence côté avenue des Pâquis au détriment de la continuité du cordon boisé.

Les couverts en plateaux fins et aériens jouent avec le dénivelé de la place et évitent par leur position le long des salles de gym, de fermer la place centrale.

Le jury salue le parti pris de ce projet visant à agrandir la place centrale et souligne la simplicité fonctionnelle du projet, ainsi que son ouverture sur la ville par l'avenue des Pâquis et l'indépendance de la salle multifonctions. Il regrette l'éloignement de cette implantation avec un accès principal en contre-bas posant différents problèmes relationnels et organisationnels liés à la proximité souhaitée du théâtre et du restaurant, ainsi que la faible valorisation des espaces de la grande place. Il constate que le grand hall ne dessert que la petite salle modulable et regrette également que l'accès à la grande salle modulable située à l'étage nécessite un double franchissement de hauteur soit une descente depuis la place centrale puis une remontée par l'escalier via le grand hall.





SITUATION 12000

La modification et le renforcement de la plate-forme en fer de la station métropolitaine de la commune de Beauvoisin ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin. Les travaux ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin. Les travaux ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin.



LA PLATE-FORME

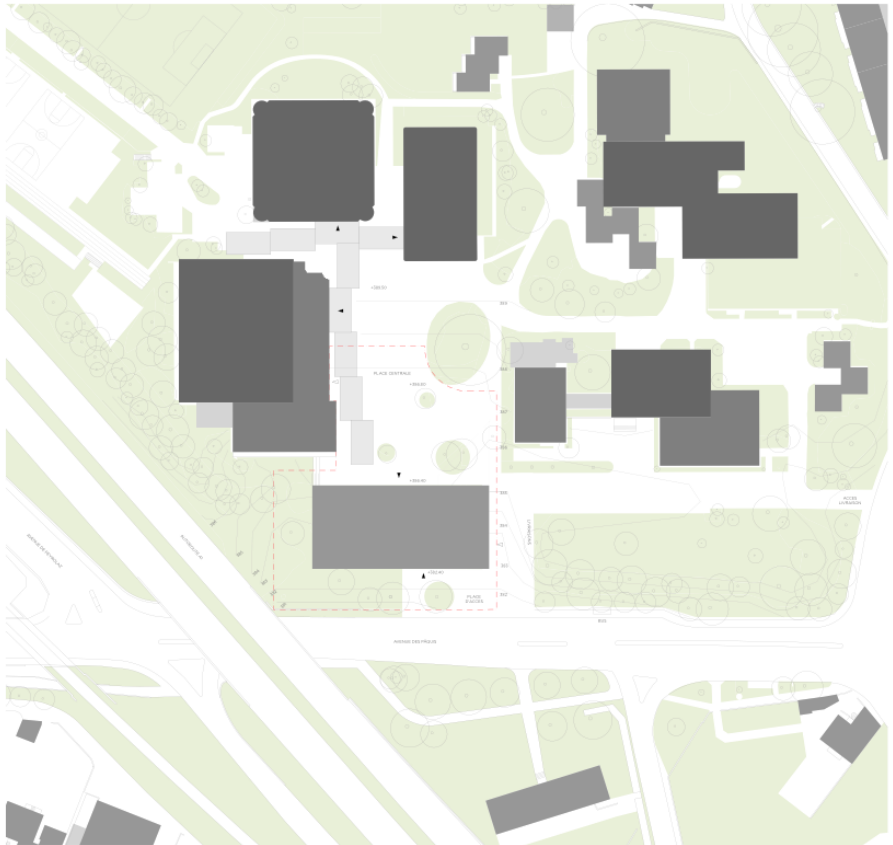
Les travaux ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin. Les travaux ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin. Les travaux ont été réalisés par la commune de Beauvoisin, dans le cadre de la rénovation de la gare de Beauvoisin.



LA PLATE-FORME

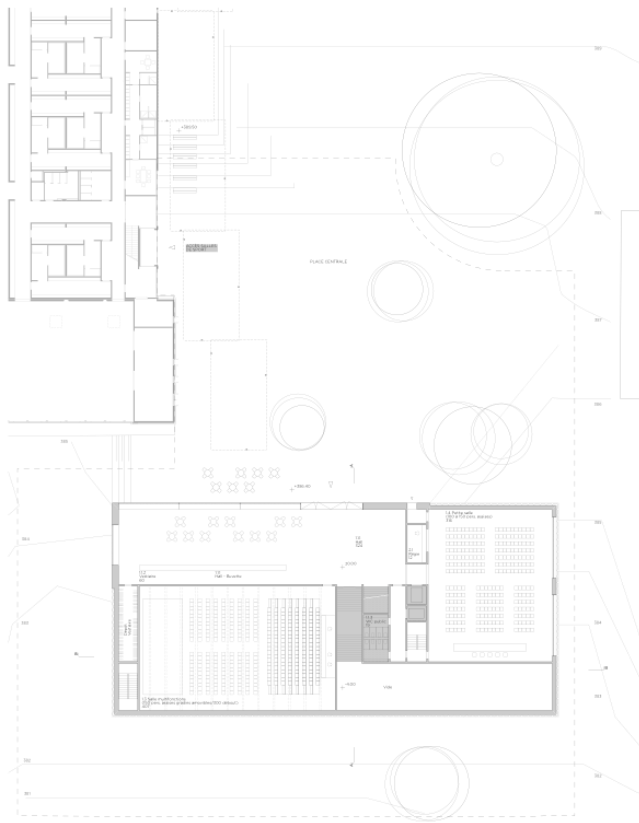
1000 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100

N° 000 : 386,40 m. lin.



SITUATION 1500

COMPLEXE DE BEAUVOISIN - NOUVEL ESPACE POLYVALENT - BEAU ET SIBRE

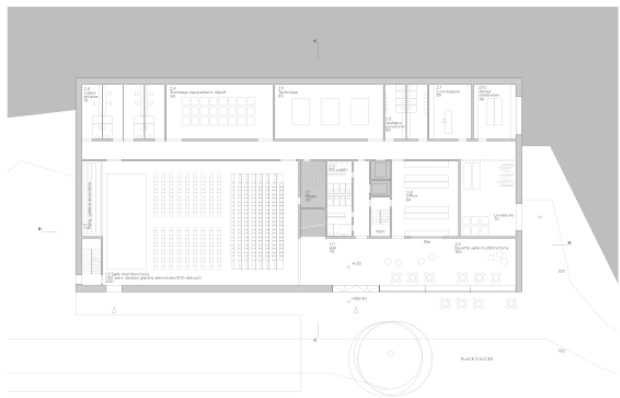


REZ SUPERIEUR

1000 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100



ETAGE



REZ INFÉRIEUR

COMPLEXE DE BEAUVOISIN - NOUVEL ESPACE POLYVALENT - BEAU ET SIBRE



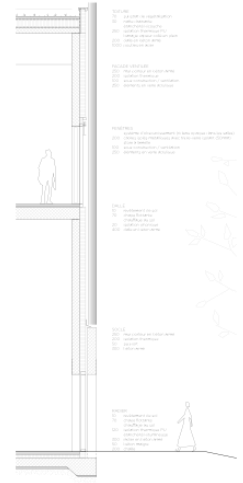
COUPE A-A



FACADE OUEST



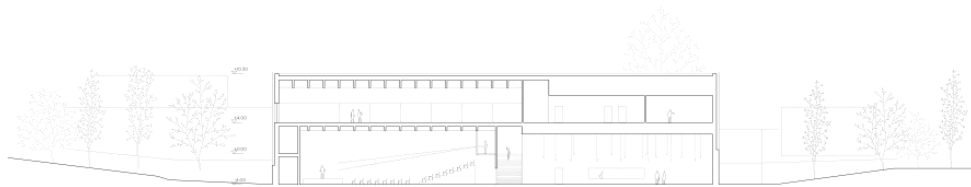
FACADE EST



FACADE EST 150



COMPLEXE DE BEAU-SOBRE - NOUVEL ESPACE POLYVALENT - BEAU ET SOBRE



COUPE B-B



FACADE NORD



COMPLEXE DE BEAU-SOBRE - NOUVEL ESPACE POLYVALENT - BEAU ET SOBRE

Quatrième rang, quatrième prix : Le rideau s'ouvre, la magie opère

Hiru Atelier - Jon Irigoyen Garrido, Lausanne

Le projet propose un geste fort par son entrée monumentale donnant sur la place et reliant à l'opposé en contre-bas la salle multifonctions. Il met en avant une toiture accessible aménagée en gradin agrandissant l'espace public. Le projet vise à conjuguer la modernisation du bâti et l'âme du lieu "poumon vert culture!"

Le hall principal flexible et lumineux accueille le public et prolonge la place publique à l'intérieur. La grande salle modulable est située au fond de ce hall.

Le projet en duplex est traversant et relie l'avenue des Pâquis en contre bas. Une deuxième entrée y est aménagée pour la salle multifonctions et la petite salle modulable situées à ce niveau.

La toiture principale aménagée en gradins symbolise une agora animant la place centrale et permettant de multiples activités. L'espace central est ainsi protégé du bruit de l'autoroute. Son aménagement paysager et son accessibilité permet d'atténuer l'impact de cette construction sur l'ensemble bâti.

Le bâtiment rentre en dialogue avec la place et le cèdre par un traitement en gradins de la toiture. Le pan incliné en partie recouvert de végétation se lit comme une prolongation du parc. On imagine l'espace public bien utilisé par les étudiants, comme une prolongation des préaux et aussi lors d'événements. L'intention d'en faire un espace vivant est belle. Le bâtiment assez large vient quelque peu fermer l'axe historique Nord-Sud qui traverse le parc de Beausobre. Cependant, dans ce parti pris qui raconte une nouvelle histoire, la succession d'espace qui se resserrent ou se dilatent au fil de la promenade est bien perçue.

Le couvert se limite à un ruban Est-Ouest tout en longueur et occupant la largeur entre Beausobre IV et les salles de gymnastique. On manque d'informations quant à sa matérialisation. Néanmoins sa hauteur généreuse laisse penser que l'espace dessous ne manquerait pas de lumière.

Le jury salue l'originalité du parti pris ainsi que le geste architectural fort du projet. Il relève toutefois que l'entrée imposante tend à réduire l'espace de la place centrale et constate sur les plans que les gradins semblent quelque peu occultés par le cèdre. Le volume du grand hall vient, par ailleurs, fermer l'entrée principale de la salle omnisport (Beausobre III). Une meilleure relation aurait pu être trouvée entre ces deux bâtiments.

Le hall d'accueil tout en longueur impose une longue déambulation au public pour accéder aux salles. Les accès secondaires à la grande salle modulable aménagés sous la forme d'un long couloir, semblent insuffisants. La hauteur variable de la salle multifonctions sous les gradins, est peu fonctionnelle.

Les prises de jour concentrées presque exclusivement au Nord sont insuffisantes pour l'ensemble des trois salles.



CONCOURS BEAUSOBRE V
LE RIDEAU S'OUVRE, LA MAGIE OPÈRE



Le premier geste d'accueil de la ville de Morges se fait avec le pouton vert et culturel comme centre Beausobre. Un endroit où les Morgiens et Morgiennes s'entraident pour quelques heures et où ils ont l'occasion de voir évoluer à nouveau les perceptions, les sensations et les associations qui ont façonné l'ère du lieu.

Le grand défi du projet est de faire partie de la modernisation du complexe en gardant toujours la responsabilité sociale, culturelle, paysagère et historique de la parcelle. Le réseau trouve, la magie opère...

En prenant comme première idée de lier des racines de Nicole et du Théâtre existant, on utilise le cadre pour montrer l'héritage et transmettre ses émotions. Cet arbre devient une pièce importante et corne à la fois une signification architecturale et spatiale au projet pour créer un lieu de partage au cœur de l'histoire.

Le projet est compris comme un geste global qui regroupe autour de cet arbre un nouvel espace de vie flexible et innovant avec les différents programmes culturels, académiques et sportifs pour mettre en valeur la forte identité de la parcelle.

L'apprentissage est constant à Beausobre tant dans les salles et théâtres intérieurs qu'à l'extérieur de celles-ci. L'espace central devient un laboratoire social avec un théâtre extérieur qui prolonge la nouvelle aggrégation d'habitat pour garder la force et la signature de ce lieu son humaine.

En contact direct avec l'aggrégation on trouve le hall principal, un espace flexible et lumineux qui accueille et prolonge la place publique à l'intérieur. Doté d'une boutique, WC et vestiaires devient l'endroit par excellence pour accueillir les événements. Ce volume est en étroite connexion avec la grande salle modulable permettant l'ouverture vers l'espace extérieur. Le hall continue en double hauteur pour créer une connexion visuelle avec le théâtre.

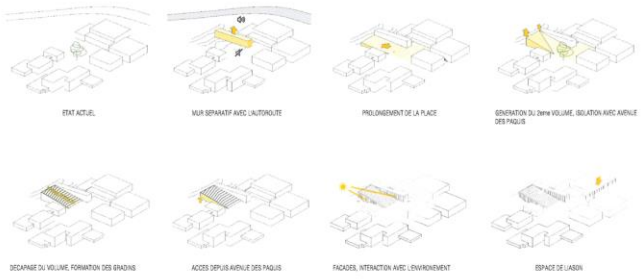
De la même manière, que Beausobre fasse un «habillage» à un espace pour ses étudiants et visiteurs, ce bâtiment exceptionnel continue d'inspirer les générations futures partout dans la région. Le projet prend le défi de maintenir l'esprit humain vivant pendant des décennies dans une parcelle évolutive, et Morges, pour rester une référence culturelle.

PLAN SITUATION 1/2000

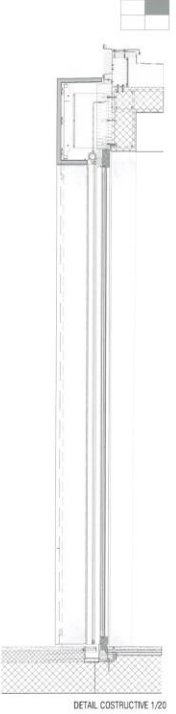
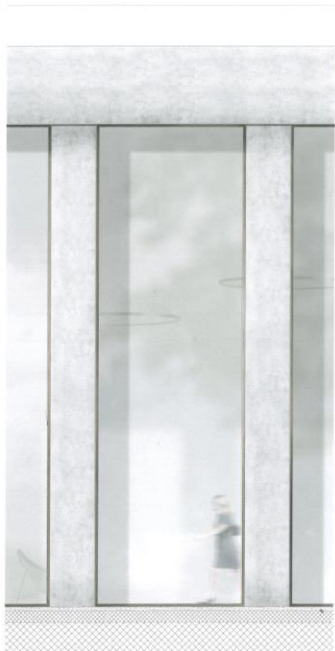


Avenue des Pâquis

PLAN MASSE 1/500

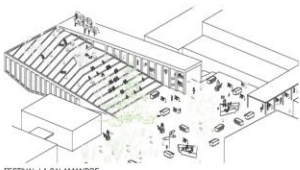


CONCOURS BEAUSOBRE V
LE RIDEAU S'OUVRE, LA MAGIE OPÈRE

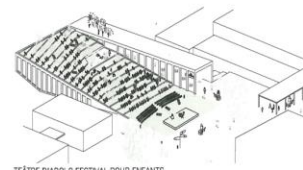


FACADE CONSTRUCTIVE 1/20

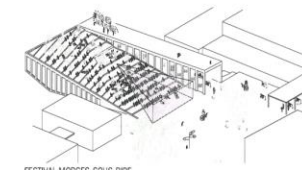
DETAIL CONSTRUCTIVE 1/20



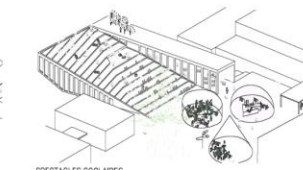
FESTIVAL LA SALAMANDRE



THEATRE DIABLO FESTIVAL POUR ENFANTS

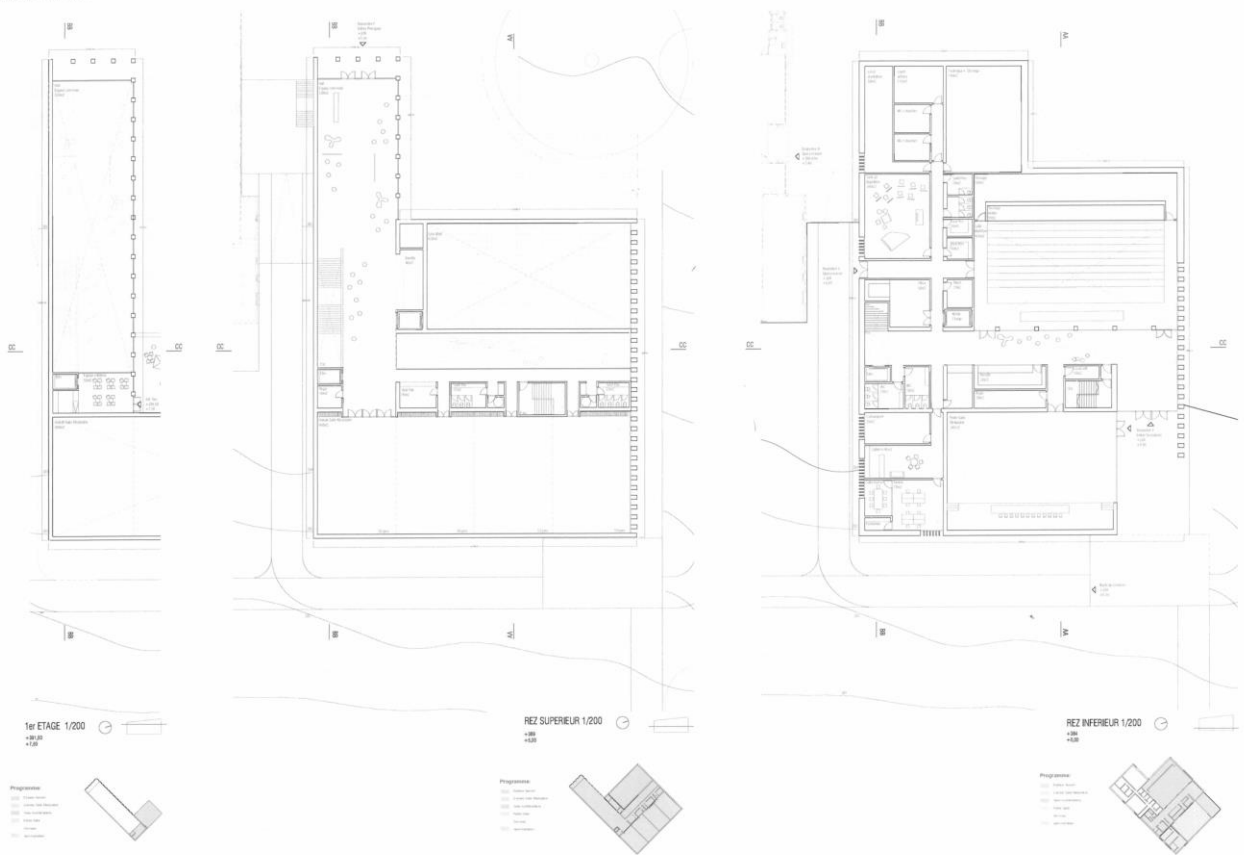


FESTIVAL MORGES-SOUS-FIRE

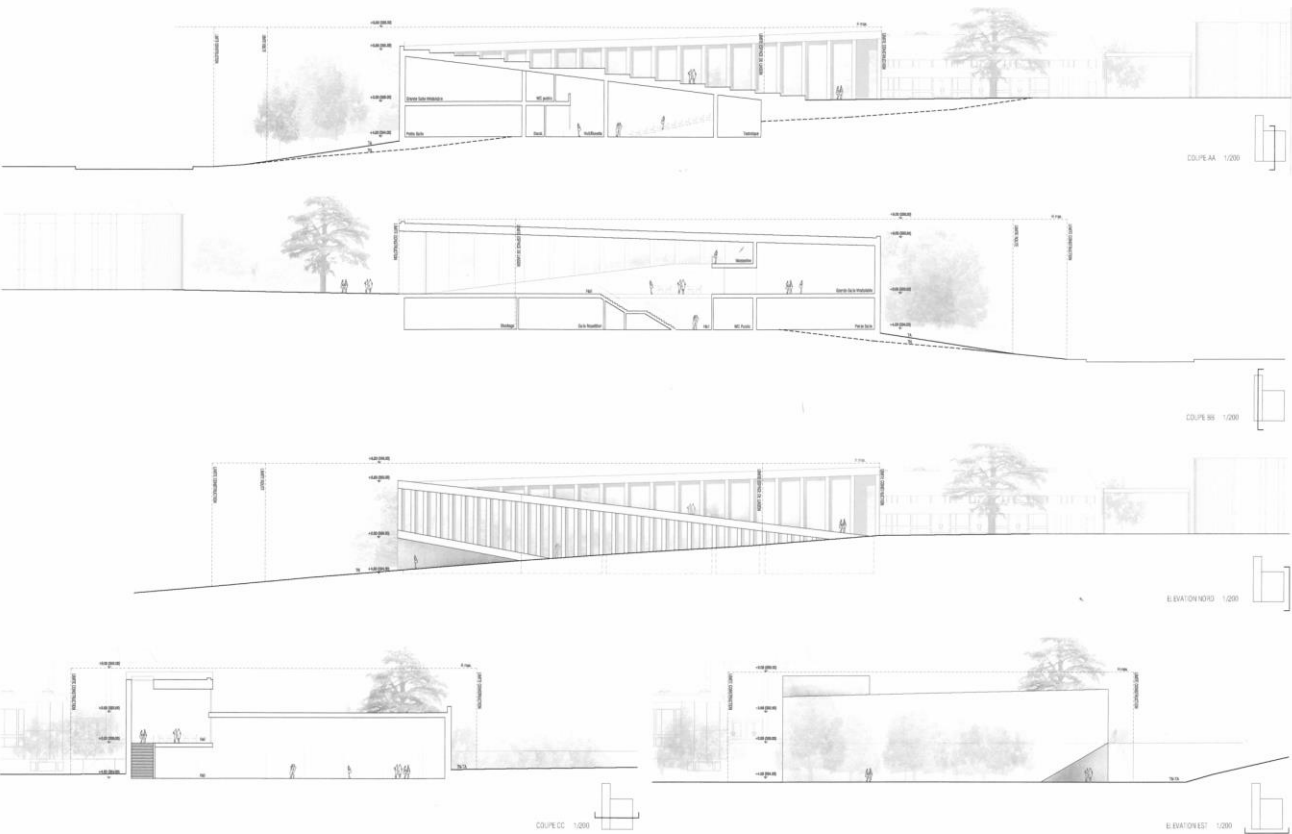


SPECTACLES SCOLAIRES

CONCOURS BEAUSOBRE V
LE RIDEAU S'OUVRE, LA MAGIE OPÈRE



CONCOURS BEAUSOBRE V
LE RIDEAU S'OUVRE, LA MAGIE OPÈRE



Cinquième rang, cinquième prix : To tree or not to tree

Transversal architectes, Lausanne

Les auteurs proposent l'implantation d'un volume simple au Nord-Est des constructions, en contrebas de la place, dans le but de compléter le système existant. Le projet tente de réduire l'impact d'une nouvelle présence bâtie dans le parc. Il respecte le dénivelé existant et minimise les déblais et remblais. Il s'intègre au milieu d'une ceinture de verdure, expression du respect voué au parc existant. L'intention est belle, mais la surface de la place centrale s'en trouve diminuée et les espaces verts ainsi gagnés, mis à part leur fonction visuelle, ne sont que peu utilisables. Du côté de l'avenue des Pâquis, la faible empreise du bâtiment permet de conserver la continuité du cordon boisé.

L'entrée principale ne dispose pas de couvert ni d'espace de transition. Par ailleurs, les couverts demandés ne sont proposés qu'entre les bâtiments existants. Traités à la manière d'une ponctuation de structures rondes en forme d'arbres, de tailles diverses, ils ne sont que peu développés graphiquement, ce qui ne permet pas de juger de leur qualité. Le traitement du sol de la place en dalles linéaires donne une singularité à cet espace qui s'intègre à l'expression de la façade en bois. Par contre l'effet en « peigne », un peu complexe, se lie difficilement aux cheminements existants, en particulier à l'Est.

Le projet recherche des connivences avec la nature environnante. Son langage architectural et sa matérialisation tentent d'évoquer l'écorce protectrice des arbres par sa façade constituée de volets mobiles en bois, dispositif qui est animé par le mouvement du soleil et les activités intérieures.

L'entrée principale est clairement accessible au moyen d'une passerelle située au niveau de la place. Organisé sur trois niveaux, le bâtiment accueille les foyers à l'étage d'entrée, la petite salle au niveau intermédiaire et la salle multi-usages en double hauteur entre cet entresol et le niveau inférieur.

Une entrée par le bas du site permet de d'accéder au foyer de la salle polyvalente, et l'accès de service aux salles de gymnastique est maintenu au niveau intermédiaire.

Le niveau de l'entrée principale est bien organisé. Les foyers augurent d'une multiplicité de configurations possibles et d'une bonne flexibilité d'usage, mais les espaces servants, surtout dans les niveaux inférieurs, ne bénéficient pas d'accès de service séparés des flux du public.

Si le jury apprécie la clarté du niveau de l'entrée supérieure, il regrette les relations peu évidentes et l'exiguïté des circulations entre ce niveau d'entrée, la salle polyvalente en double hauteur et la petite salle, toutes deux situées dans les niveaux intermédiaires et inférieurs. Il relève de plus que la largeur de la passerelle d'entrée est nettement insuffisante, tant du point de vue fonctionnel qu'au plan de la sécurité.

Un accès indépendant est proposé pour la petite salle mais sa localisation sous la passerelle d'entrée, et le fait qu'il donne directement dans l'espace sans préparation, lui donne plutôt une valeur d'issue de secours que de véritable entrée.

Au plan économique, ce projet se situe dans la moyenne inférieure des projets analysés. Le volume est compact, mais les façades vitrées entièrement recouvertes d'un dispositif de volets mobiles en bois sont certainement onéreuses.





SITUATION
 La situation urbaine, dans un écrin végétal à proximité immédiate des rivières et du centre de Morges, donne une opportunité particulière à ce programme sur le site de « Beaucaire ». Ce dernier doit préserver les qualités paysagères qui lui sont propres. « Vieux Beaucaire » a été reconnu le plus beau site des bâtiments et jardins en permanence en contact avec la nature. Ceci dans un cadre où, que le projet essaye de poursuivre et de faire perdurer l'esprit du lieu tel que traduit très de son legs à la ville par les deux axes Nety et Chemin de Beaucaire.

COMPLEMENTARITÉ BÂTI - NATURE
 La nature est une source d'inspiration esthétique, structurelle et fonctionnelle inépuisable. Grâce à elle, il est possible de concevoir des bâtiments « naturels » qui respectent au mieux les principes de la biologie, de la chimie et de la physique. L'architecture de la nature consiste en un respect de la nature sans qu'elle soit perturbée, mais en s'intégrant à elle. C'est pourquoi nous sommes convaincus, qu'il y a une complémentarité entre la nature et l'architecture.

L'ÉCOLE
 La recherche d'une complémentarité entre la nature et l'architecture est au cœur de ce projet. Le bâtiment est conçu pour répondre à un besoin de nature pour les enfants. Le système de toit en bois sur les façades du bâtiment offre l'occasion de créer un lien entre la nature et le bâtiment. Ce lien est renforcé par la présence de jardins sur le toit et la possibilité de créer des espaces de jeu et de détente pour les enfants. Les façades des toits sont en bois et sont conçues pour offrir une vue panoramique sur le site. Les façades des toits sont en bois et sont conçues pour offrir une vue panoramique sur le site.

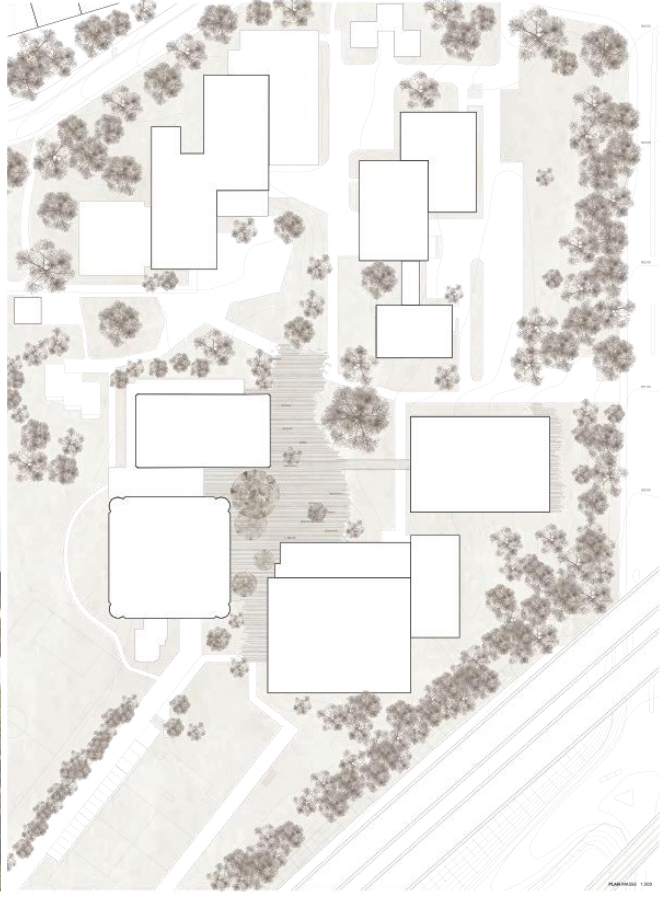
STRUCTURE
 Ce bâtiment de 3 étages est composé de 3 unités séparées par un système de toiture forestière d'un système de poutres horizontales et sur le toit central agissant comme une large bande d'appui transversale située à l'extérieur du bâtiment. Le toit est en bois et offre une vue panoramique sur le site. Les façades des toits sont en bois et sont conçues pour offrir une vue panoramique sur le site.

FONCTIONNEMENT
 Le bâtiment se développe sur 3 niveaux pour répondre à la diversité du terrain, de l'axe à la place et des accès indépendants aux salles. L'axe principal donne sur la place centrale via une passerelle piétonne afin de maintenir dans l'axe la vue du parc et de l'axe principal.
 La circulation verticale est placée dans l'élément central, comprenant les locaux secondaires, et en contact direct avec l'extérieur. Ce bâtiment central relie les différents espaces et les relie également.
 La grande salle modulable, les salles modulables et la petite salle modulable sont accessibles depuis le hall d'accueil. Une buvette indépendante est prévue pour la salle modulable avec une terrasse sur la place. Les locaux de service sont répartis sur les 3 niveaux pour répondre aux besoins de chaque salle.
 Les espaces sont modulables pour permettre une grande souplesse d'utilisation en offrant un environnement varié et fonctionnel pour les utilisateurs. L'ensemble des grandes salles bénéficie de l'éclairage naturel direct avec des protections solaires et de respect d'occupation pour les salles.

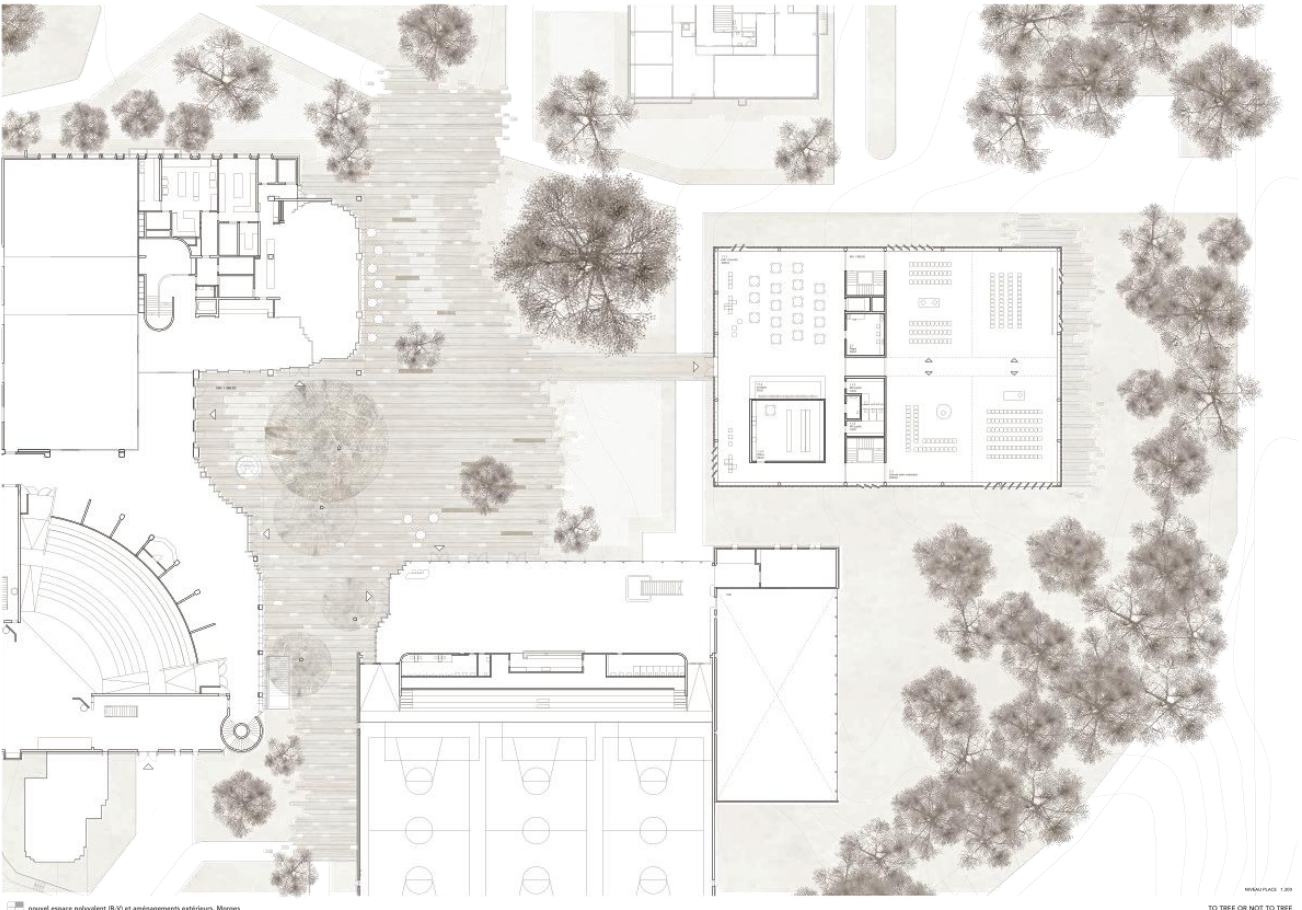
AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR
 L'objectif d'un aménagement qui respecte le caractère naturel du lieu, le projet propose un nouvel espace public polyvalent et modulable pour les usages culturels et sociaux. Cet espace est lié de tous les côtés aux axes de circulation. Le nouveau plan propose une aire modulable autour pour la ville culturelle du « Beaucaire ». Un maître planneur de sol relie les bâtiments et contribue à l'ensemble d'un espace public. Le choix d'un jeu de couleurs en « naturel » permet une relation entre la place et le parc au travers d'une progression graduelle entre les surfaces naturelles et celles aménagées. Le sol est intégré dans ce système et s'inscrit comme le véritable « terrain naturel » de la place. Ceci est réalisé grâce aux surfaces extérieures et à l'intégration de matériaux et permet d'intégrer localement les prolongements des pieds de façade (terrasse). Des espaces d'aires végétales de plus petites tailles (jardins, courtes de détente) et offrent également les bénéfices des jardins. Quelques années en leur permettant de se rassembler au pied de ces derniers.
 Le projet propose une aire à proximité des bâtiments et les volumes de détails et rendent cette aire plus en compte régulier de la topographie actuelle du site.
 Les courbes qui délimitent la place se prolongent dans le terrain. L'impact sonore est évité. Chaque courbe offre l'entrée des bâtiments existants, sans modifier l'existence, qui reste ouverte et agréable au passage. Le grand espace central permet d'accueillir les manifestations extérieures et fonctionne comme espace de liaison entre les bâtiments.



novel espace polyvalent (B-V) et aménagements extérieurs, Morges

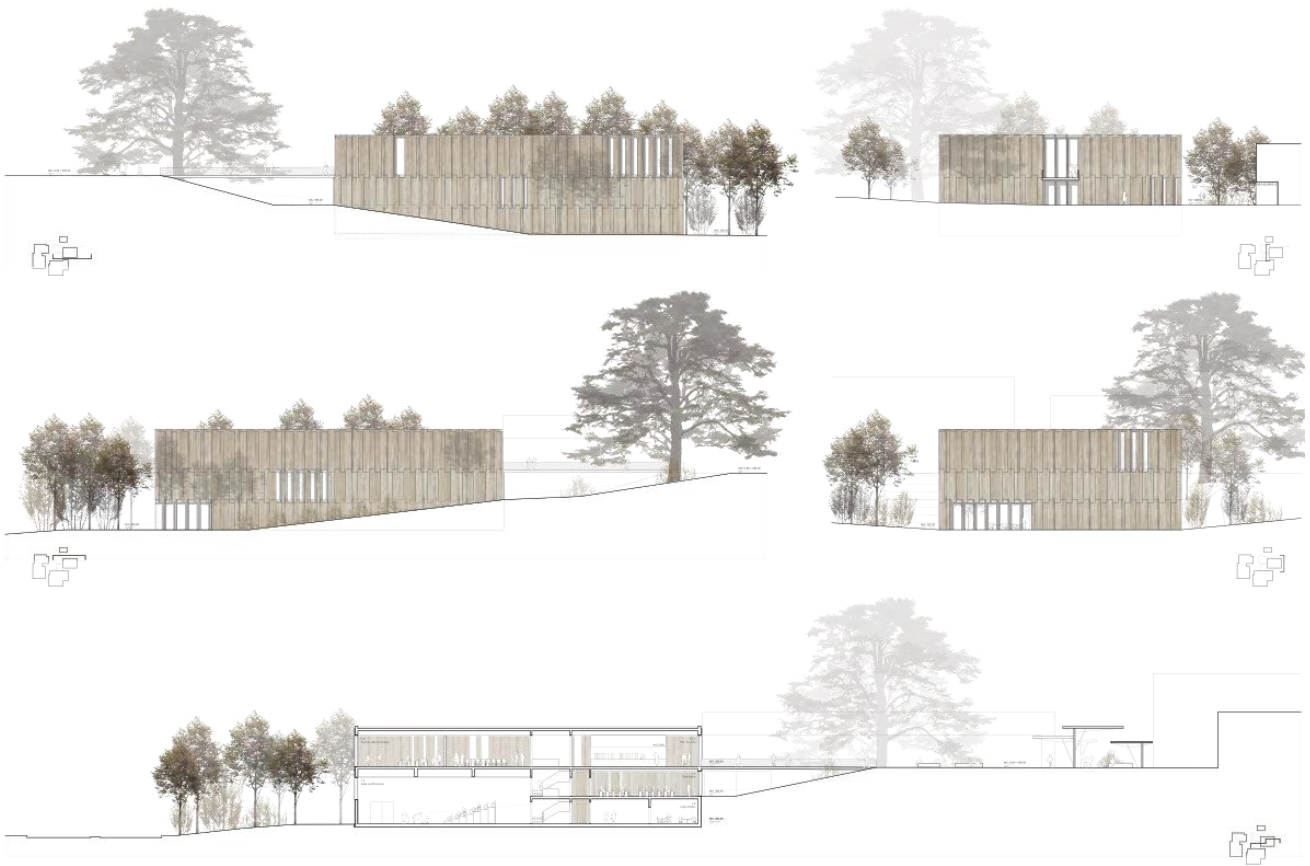


TO TREE OR NOT TO TREE



novel espace polyvalent (B-V) et aménagements extérieurs, Morges

TO TREE OR NOT TO TREE



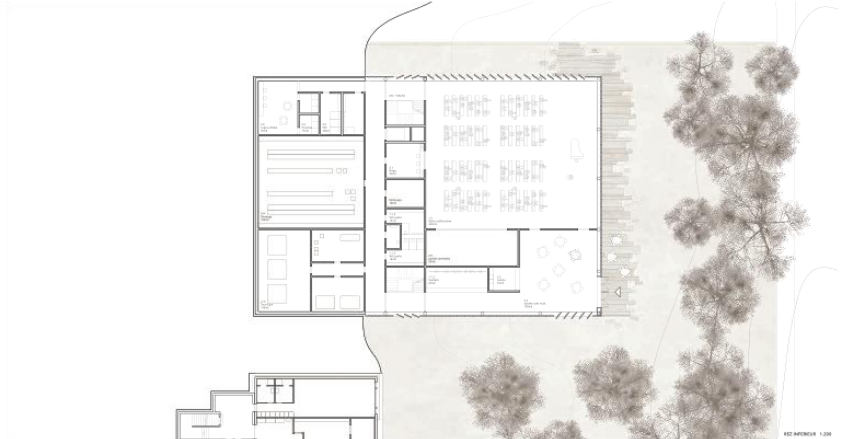
■ nouvel espace polyvalent (B-V) et aménagements extérieurs, Morges

TO TREE OR NOT TO TREE



■ nouvel espace polyvalent (B-V) et aménagements extérieurs, Morges

TO TREE OR NOT TO TREE



Sixième rang, mention : Trait d'union

Atelier Zéro2 SA, Lausanne

Les auteurs du projet proposent l'implantation claire d'un volume allongé qui tire parti du relief pour offrir deux échelles de perception du bâtiment : une petite échelle (1 niveau) sur la place centrale de Beausobre, une échelle plus urbaine (3 niveaux) sur l'avenue des Pâquis. D'un point de vue paysager, la caractéristique principale de cette proposition est qu'elle dégage un espace relativement ample dans un axe nord-ouest – sud-est, sur le tracé historique à travers Beausobre. Le bâtiment assume sa présence sur l'avenue des Pâquis, créant selon les auteurs, « un nouveau repère institutionnel dans ce quartier ». Il interrompt de ce fait le cordon arboré le long de l'axe routier. Cette configuration crée une perspective depuis l'entrée des Paquis avec en point focal le cèdre. Si ce parti cherche la mise en relation de l'avenue avec le cœur de Beausobre, la bande longeant le bâtiment et aboutissant sur l'arbre majeur laisse une impression de vide et d'un manque de traitement paysager de ce ruban juste enherbé.

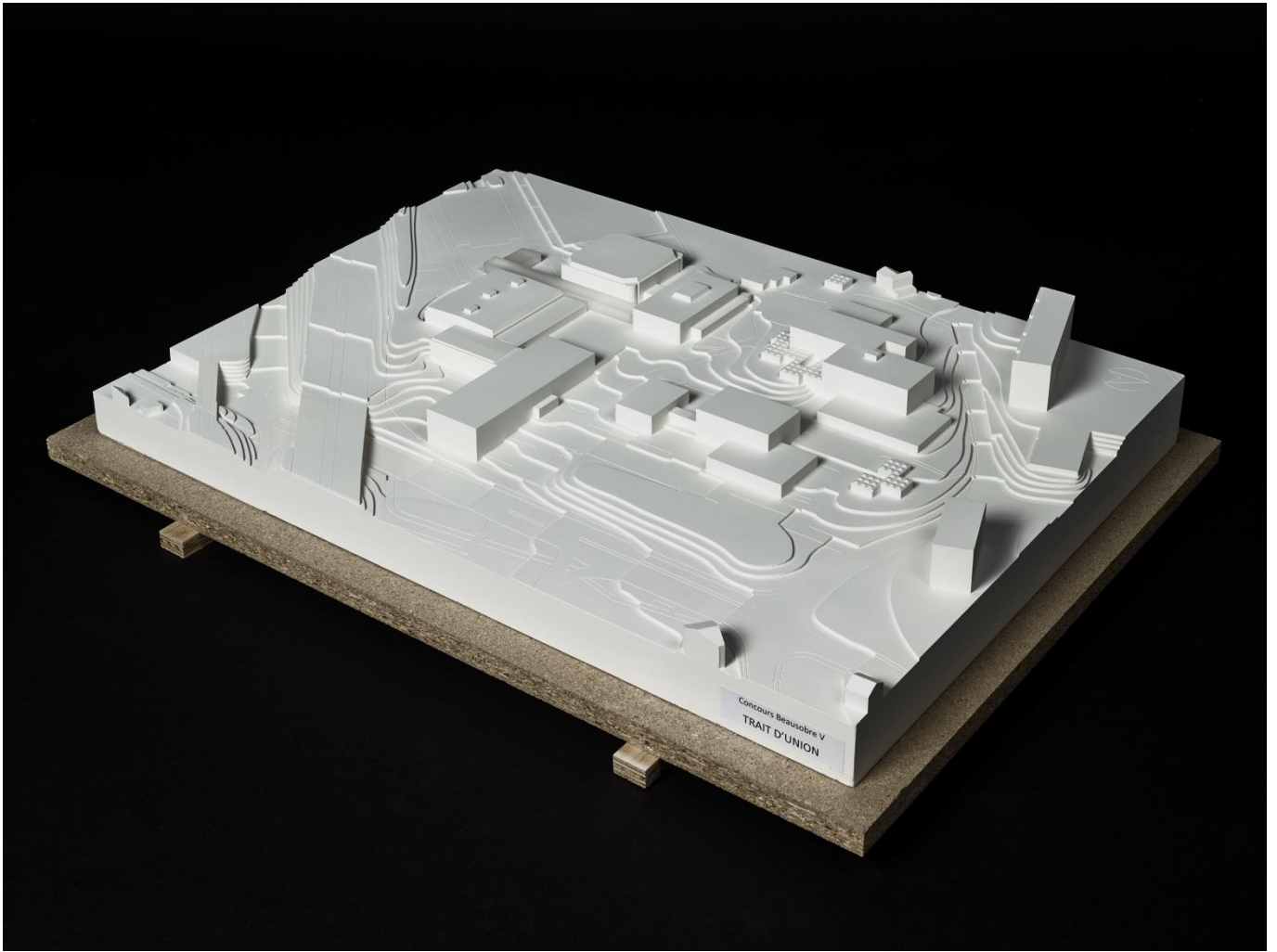
Tirant parti de la topographie et s'étirant sur une grande longueur, le projet développe les différents espaces principaux du programme sur 3 niveaux et leur donne à chacun la possibilité d'un accès de plein pied et indépendant sur l'extérieur : vers la place ou le long de la façade nord-est.

Les espaces intérieurs s'enchaînent avec souplesse, de la place jusqu'à l'accès inférieur à la salle multifonctions et suggèrent une flexibilité d'usage. Des espaces en double hauteur (au cœur du volume et le long de la façade nord-est) mettent en communication visuelle les différents niveaux et espaces du projet. La grande salle modulable se développe de plein pied avec la place centrale, tandis que la petite salle se trouve au niveau intermédiaire. La salle multifonctions en double hauteur, prend place entre le niveau intermédiaire et le rez-inférieur.

Le système porteur met en avant l'usage du bois. Il est constitué d'une série de cadres portant de façade à façade au niveau supérieur. Les dalles intérieures reposent sur des appuis. Les niveaux en contact avec le sol sont prévus en structure béton. En façade, la série de cadres s'étire sur la longueur du bâtiment et donne à lire un volume unitaire. Le projet propose par le biais de ces cadres, une prolongation couverte généreuse en lieu et place des couverts de la place centrale, formant un hall extérieur, ouvert sur la place de Beausobre. Si cette réponse est intéressante par son intégration dans l'exacte prolongation du gabarit du bâtiment et dans sa logique structurelle, elle ajoute néanmoins de la longueur à un volume déjà imposant et rend plus difficile le rapport volumétrique avec Beausobre III.

La proposition pour les couverts entre le théâtre et les salles de sport consiste en une « boîte suspendue » fermée, abritant des espaces d'activités et de rencontres informels.

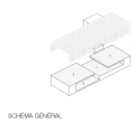
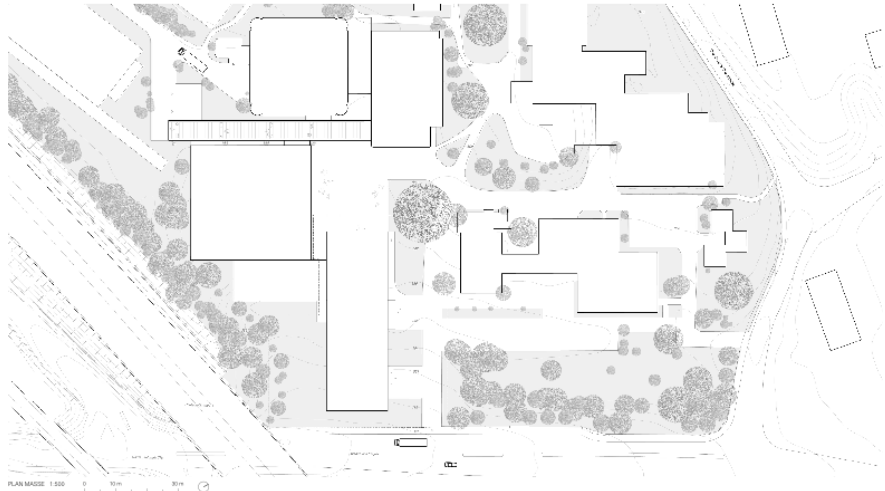
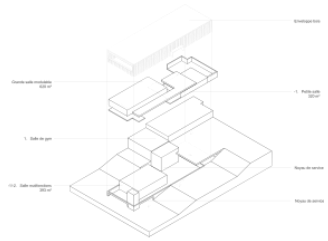
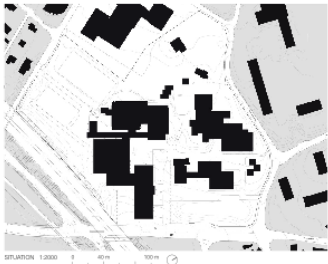
Le jury apprécie la clarté du projet et la disposition intelligente des fonctions principales s'étagant sur la topographie. Il relève cependant une forte présence du bâtiment sur l'Avenue des Pâquis au détriment de l'image de parc que Beausobre dégage actuellement et qui en fait sa qualité première. Le jury regrette par ailleurs un traitement des circulations verticales qui manque de générosité et qui n'exploite pas la séquence des espaces en double hauteur. Si le dessin du projet, tant en plan qu'en coupe, traduit une intention claire d'ouverture et de flexibilité, lesquelles font la force du parti, il en ressort des problématiques fonctionnelles, liées à l'usage spécifique des salles. L'éloignement des espaces de services / stockage, le mélange des flux du public et des services, peuvent rendre compliquée l'exploitation simultanée de l'ensemble des locaux. Enfin, le projet propose des surfaces et volumes plus importants que la moyenne des projets (notamment dans les espaces arrière) qui le rendent un peu disproportionné est assez nettement au-dessus de la cible économique. La proposition pour le couvert «suspendu» soulève quant à elle la question du niveau de circulation de Beausobre. Le jury est peu convaincu par l'intérêt de circuler à un niveau supérieur, déconnecté du niveau du parc.



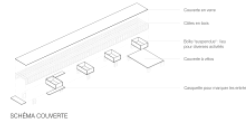


TRAIT D'UNION

Nouvel espace polyvalent et aménagements extérieurs à Morges



EXPLICATION
 Le nouvel espace polyvalent, la salle de gymnastique et le théâtre d'après-midi et de soirée bénéficient d'une place à caractère public. Sa géométrie lui confère un caractère protégé grâce à sa situation centrale et courbe par rapport à l'axe principal des espaces environnants.
 La scénarisation du bâtiment et l'absence d'interaction au contraire. Une logique d'usage polyvalent s'exprime comme un jeu de formes et de volumes, adaptés à l'histoire du territoire. Enfin, une vue d'axe des Pédale, le nouveau complexe gagne en hauteur, obtenant un nouveau regard sur l'urbanisme dans son quartier.



FONCTIONNALITÉ
 Le bâtiment est conçu comme une grande marque qui abrite les différents éléments du programme.
 Les espaces principaux, foyers et salles, s'inscrivent sous cette structure pour créer une structure spatiale structurée dans le programme du bâtiment. Chaque porte ouvre sur la place en regard de la salle et du fonctionnement polyvalent du bâtiment. Dans ce sens, l'importance du projet est portée de la scénarisation du terrain pour permettre des accès différenciés aux salles, sur 3 niveaux, offrant une grande flexibilité d'usage.
 L'entrée principale bénéficie d'une surface couverte qui se prolonge sur la place centrale.

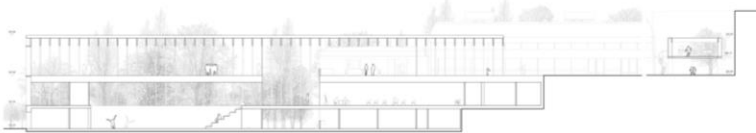


COUVERTS ET ESPACES DE LIASON
 Les couverts sont remplacés par une structure ouverte vers le ciel, une « marque équipée » qui abrite des petits espaces de relation informelle et le passage des places et entrées.



TRAIT D'UNION

Nouvel espace polyvalent et aménagements extérieurs à Morges



COUPE A 1:200



ÉLEVATION NORD-EST 1:200



PLAN REZ SUPÉRIEUR 1:200



TRAIT D'UNION

Nouvel espace polyvalent et aménagements extérieurs à Morges

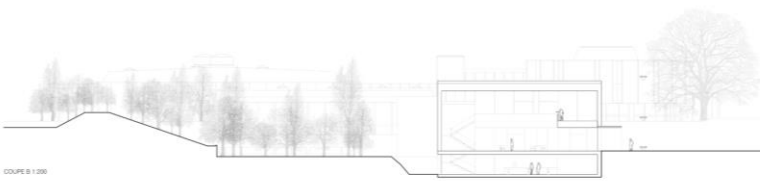


MATÉRIALITÉ

Construitivement, la structure de la Halle est en bois. Son utilisation est cohérente avec le volume proposé, notamment par l'ajoutage ou offre la matérialisation du matériau et la possibilité de grandes ouvertures. Les parois d'ouvrage intérieures sont en béton.

DURABILITÉ

Tout part des spécificités du programme et du site. Le concept proposé s'inscrit dans une prise en compte simultanée de critères environnementaux, sociaux/éthiques et économiques. La démarche vise à ce que les solutions trouvées prennent en compte l'optimisation des ressources (en énergie, eau), une minimisation des impacts environnementaux (notamment à l'échelle locale), un bon état d'usage et une qualité architecturale d'usage pour le bâtiment. Une flexibilité adaptée au contexte d'une Halle à usage polyvalent. La qualité des volumes proposés, la clarté des principes architecturaux, la simplicité de l'approche constructive et la minimisation des mouvements de terre sont aussi des choix correspondant à la recherche d'une plus adéquation des impacts au site.



COUPE B 1:200



ELEVATION SUD-EST 1:200

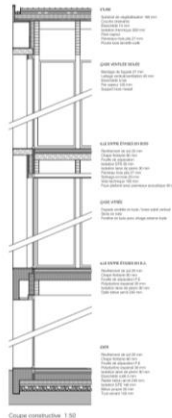


PLAN REZ. AÉRIEN 1:200



TRAIT D'UNION

Nouvel espace polyvalent et aménagements extérieurs à Morges



Coupe constructive 1:30



ELEVATION SUD-OUEST 1:200



ELEVATION NORD-OUEST 1:200

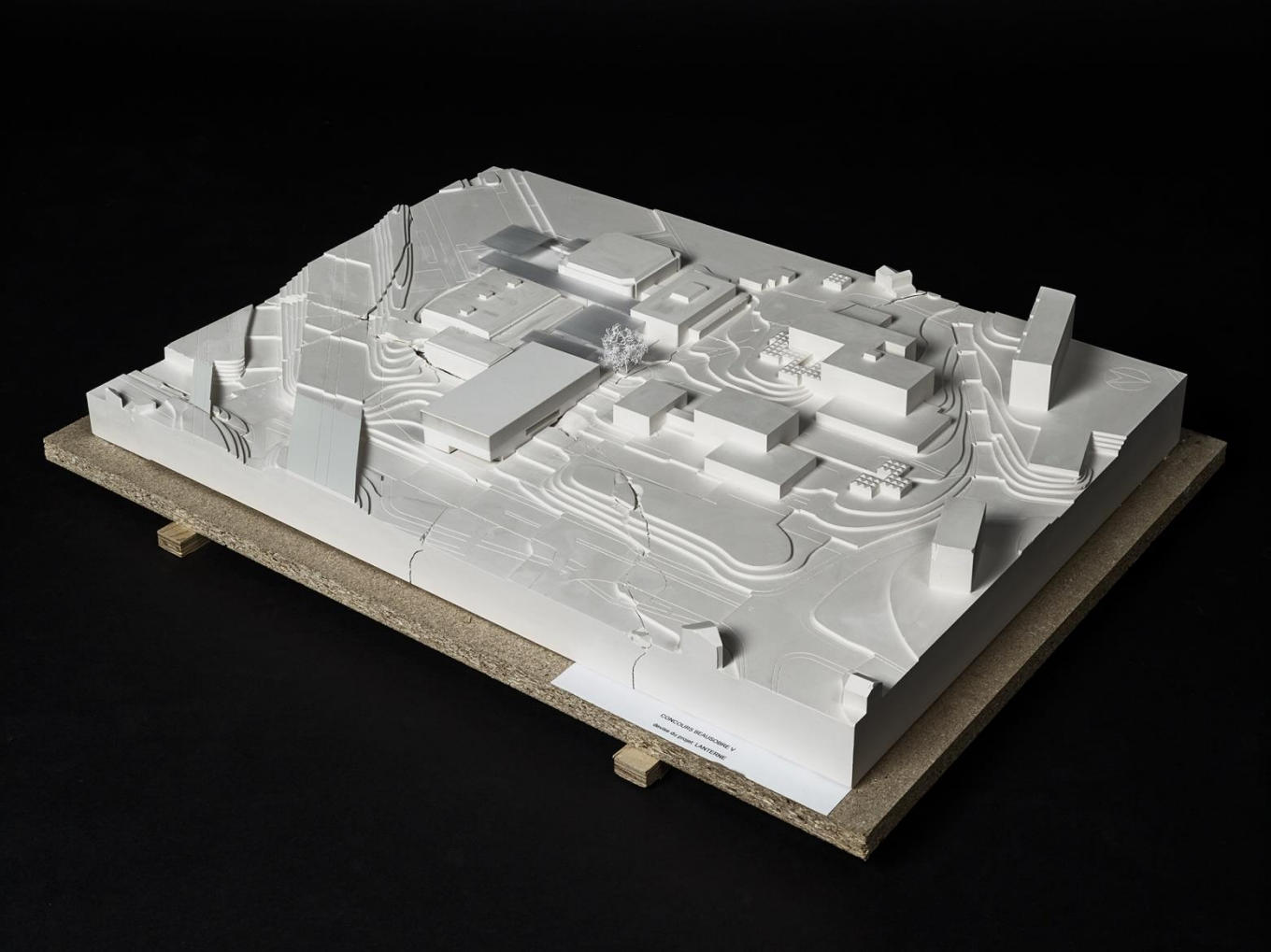
COUPE C 1:200



PLAN SOUS-SOL 1:200

7 PRÉSENTATION DES PROJETS NON PRIMÉS

N°1. Lanterne
Krausbeck architetto, Salorino



N°2. Nutty
Sermet Gross Architectes, Lausanne

